

Constellium SE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2023)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Constellium SE
40-44, rue Washington
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Constellium SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La section « Imposition » de la note 2.6 « Principes régissant la préparation des comptes consolidés » et la note 17 « Impôt différé » de l'annexe aux comptes consolidés précisent que les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où leur récupération est probable. Nous avons notamment examiné les prévisions fiscales du groupe, les échéanciers de reversement des actifs et passifs d'impôts différés et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues justifiant la probabilité de récupération de ces actifs d'impôts différés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris le 18 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM PARIS

Pierre Marty

 **Paul VAILLANT**

Pierre Marty

Paul Vaillant

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés audités de Constellium SE au 31 décembre 2023, 2023 et 2022 et pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

<u>Compte de résultat consolidé</u>	1
<u>Autres éléments du résultat global consolidé</u>	2
<u>Bilan consolidé</u>	3
<u>État des variations des capitaux propres consolidé</u>	4
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidé</u>	5
<u>Annexes des états financiers consolidés</u>	6

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	3	7 239	8 120	6 152
Coût des ventes		(6 529)	(7 448)	(5 488)
Marge brute		710	672	664
Frais de vente et d'administration		(302)	(282)	(258)
Frais de recherche et de développement		(52)	(48)	(39)
Autres produits (charges) opérationnels nets	8	(19)	(8)	117
Résultat d'exploitation		337	334	484
Charges financières nettes	10	(141)	(131)	(167)
Résultat avant impôt		196	203	317
Produit / (charge) d'impôt	11	(67)	105	(55)
Résultat net		129	308	262
Résultat net attribuable aux :				
Actionnaires de Constellium		125	301	257
Participations ne donnant pas le contrôle		4	7	5
Résultat net		129	308	262

Résultat par action attribuable aux actionnaires de Constellium (en euros)			
De base	0,85	2,10	1,82
Dilué	0,84	2,06	1,75
Nombre moyen pondéré d'actions			
De base	146 129 941	143 625 764	140 995 106
Dilué	149 236 102	146 605 716	147 169 971

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ ("OCI")

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Résultat net		129	308	262
Autres éléments du résultat global				
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au compte de résultat consolidé</i>				
Réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		(16)	157	114
Impôt sur la réévaluation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		2	(35)	(16)
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement au compte de résultat consolidé</i>				
Couvertures de flux de trésorerie futurs	22	7	(8)	(17)
Impôt sur le résultat découlant des couvertures	17	(1)	2	4
Écarts de conversion		(26)	21	34
Autres éléments du résultat global				
Total du résultat global		95	445	381
Attribuable aux :				
Actionnaires de Constellium		92	439	374
Participations ne donnant pas le contrôle		3	6	7
Total du résultat global		95	445	381

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2023	2022
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	202	166
Créances clients et autres créances	13	490	539
Stocks	14	1 098	1 320
Autres actifs financiers	21	30	31
		1 820	2 056
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	15	2 047	2 017
Goodwill	16	462	478
Immobilisations incorporelles	16	47	54
Actifs d'impôt différé	17	252	271
Créances clients et autres créances	13	31	43
Autres actifs financiers	21	2	8
		2 841	2 871
Actifs destinés à être cédés	18	—	14
Total de l'actif		4 661	4 941
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	1 263	1 467
Emprunts	20	54	148
Autres passifs financiers	21	34	41
Impôt exigible		19	16
Provisions	24	18	21
		1 388	1 693
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	19	59	43
Emprunts	20	1 814	1 908
Autres passifs financiers	21	8	14
Obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	23	411	403
Provisions	24	89	90
Passifs d'impôt différé	17	28	28
		2 409	2 486
Passifs destinés à être cédés	18	—	10
Total du passif		3 797	4 189
Capitaux propres			
Capital social	26	3	3
Prime d'émission	26	420	420
Résultats et autres réserves non distribués		420	308
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Constellium		843	731
Participations ne donnant pas le contrôle		21	21
Total des capitaux propres		864	752
Total du passif et des capitaux propres		4 661	4 941

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve pour écart de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2023	3	420	28	(10)	41	101	148	731	21	752
Résultat net	—	—	—	—	—	—	125	125	4	129
Autres éléments du résultat global	—	—	(14)	6	(25)	—	—	(33)	(1)	(34)
Total du résultat global	—	—	(14)	6	(25)	—	125	92	3	95
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	20	—	20	—	20
Autres variations	—	—	(1)	—	—	—	1	—	—	—
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(3)	(3)
Au 31 décembre 2023	3	420	13	(4)	16	121	274	843	21	864

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve pour écart de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2022	3	420	(94)	(4)	19	83	(153)	274	17	291
Résultat net	—	—	—	—	—	—	301	301	7	308
Autres éléments du résultat global	—	—	122	(6)	22	—	—	138	(1)	137
Total du résultat global	—	—	122	(6)	22	—	301	439	6	445
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	18	—	18	—	18
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(2)	(2)
Au 31 décembre 2022	3	420	28	(10)	41	101	148	731	21	752

<i>(en millions d'euros)</i>	Capital social	Prime d'émission	Réévaluation	Couvertures de flux de trésorerie	Réserve pour écart de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2021	3	420	(192)	9	(13)	68	(410)	(115)	14	(101)
Résultat net	—	—	—	—	—	—	257	257	5	262
Autres éléments du résultat global	—	—	98	(13)	32	—	—	117	2	119
Total du résultat global	—	—	98	(13)	32	—	257	374	7	381
Rémunération fondée sur des actions	—	—	—	—	—	15	—	15	—	15
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Au 31 décembre 2021	3	420	(94)	(4)	19	83	(153)	274	17	291

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Résultat net		129	308	262
Ajustements				
Amortissements	15, 16	294	287	267
Coûts des services rendus au titre des régimes de retraites et avantages postérieurs à l'emploi	23	23	(22)	64
Charges financières nettes	10	141	131	167
Charge / (produit) d'impôt	11	67	(105)	55
Pertes / (Gains) latents sur les dérivés, montant net, et découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net		5	47	(36)
(Gains) / pertes sur cession		(29)	4	3
Divers, montant net		20	17	11
Variation du fonds de roulement d'exploitation				
Stocks		194	(241)	(435)
Créances clients		55	155	(227)
Dettes fournisseurs		(190)	41	396
Autres		(5)	13	5
Variation des provisions		(5)	(10)	(7)
Obligations payées au titre des régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	23	(39)	(44)	(43)
Intérêts versés		(123)	(113)	(128)
Impôt sur le résultat (payé) remboursé		(31)	(17)	3
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		506	451	357
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	(337)	(273)	(232)
Subvention reçue au titre d'acquisition d'immobilisations		1	4	10
Produit de cession, net de la trésorerie	30	48	—	1
Autres activités d'investissement		—	(1)	—
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(288)	(270)	(221)
Produit de l'émission d'emprunts à long-terme	20	—	—	712
Remboursement d'emprunts à long-terme	20	(53)	(192)	(1 052)
Variation nette des facilités de crédit renouvelables et des emprunts à court-terme	20	(83)	72	(5)
Paieement d'obligations locatives	20	(37)	(37)	(32)
Paieement lié aux coûts de financement et frais de remboursement		—	(1)	(30)
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle		(3)	(2)	(2)
Autres activités de financement		(6)	(3)	(26)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(182)	(163)	(435)
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		36	18	(299)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		166	147	439
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de / (vers) les actifs destinés à être cédés		1	(1)	—
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1)	2	7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	12	202	166	147

Les notes font partie intégrante des présents comptes consolidés.

Annexes des comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Constellium est un leader mondial en matière de conception et de fabrication d'une vaste gamme de produits en aluminium laminés et extrudés, novateurs et spécialisés, destinés principalement aux marchés de l'emballage, de l'aéronautique et de l'automobile. L'implantation industrielle du Groupe comprend 25 usines stratégiquement situées en Amérique du Nord, en Europe et en Chine, 3 centres de Recherche et Développement ("R&D") et 3 centres administratifs. Le Groupe compte environ 12 000 employés.

Constellium SE, société européenne de droit français, est la société mère du Groupe. L'adresse de Constellium SE est Washington Plaza, 40-44 rue Washington, 75008 Paris, France.

Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Constellium », le « Groupe » et la « Société » utilisés dans le présent document renvoient à Constellium SE et à ses filiales.

NOTE 2 - SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Constellium SE et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne. L'application des IFRS par le Groupe n'entraîne aucune différence entre les IFRS publiées par l'IASB et les IFRS approuvées par l'Union européenne (https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr).

Les comptes consolidés ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration le 14 mars 2024.

2.2 Nouvelles normes et interprétations

Le Groupe a adopté les amendements à IAS 12 – *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux* à compter du 1er janvier 2023.

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié Les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie – Règles globales anti-érosion de la base d'imposition (Pilier Deux): Cadre inclusif sur le BEPS, ci-après dénommé « les Règles modèles du Pilier Deux de l'OCDE » ou « les règles ». Les règles visent à garantir que les grandes entreprises multinationales couvertes par ces règles paient un niveau minimum d'impôt sur les revenus générés au cours d'une période spécifique dans chaque juridiction où elles opèrent. En général, les règles appliquent un système d'impôts complémentaires qui porte le montant total des impôts payés sur les bénéfices excédentaires d'une entité dans une juridiction jusqu'au taux minimum de 15 %. La législation Pilier Deux a été adoptée ou pratiquement adoptée dans certaines juridictions dans lesquelles le Groupe exerce ses activités. La législation entrera en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2024.

Les modifications apportées à IAS 12 introduisent une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la législation adoptée pour mettre en œuvre les règles modèles du Pilier Deux de l'OCDE, ainsi que des exigences d'information supplémentaires pour les états financiers annuels.

Le Groupe a procédé à une évaluation de son exposition potentielle à l'impôt complémentaire au titre du Pilier Deux sur la base des déclarations fiscales les plus récentes, des déclarations pays par pays et des états financiers des entités constitutives du Groupe. Sur la base de cette évaluation, le Groupe ne s'attend pas à une exposition significative aux impôts complémentaires au titre de Pilier Deux.

Plusieurs autres amendements aux normes et interprétations IFRS appliqués pour la première fois en 2023, mais n'ont eu aucun impact sur les États Financiers Consolidés du Groupe.

- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratique en IFRS 2 - *Informations à fournir sur les méthodes comptables*
- Modifications d'IAS 8 - *Définition des estimations comptables*
- Modifications d'IAS 12 - *Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction*

2.3 Nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants qui ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur.

- Modifications d'IFRS 16 - *Obligation locative découlant d'une cession-bail*
- Modifications d'IAS 1 - *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*
- Modifications d'IAS 1 - *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 - *Accords de financement de fournisseurs*

Le Groupe a l'intention d'adopter ces nouvelles normes, amendements et interprétations à leur date d'entrée en vigueur obligatoire mais n'anticipe pas d'impact significatif du fait de leur adoption.

2.4 Base de préparation

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, les comptes consolidés ont été préparés selon le principe que Constellium est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible.

2.5 Présentation de la performance opérationnelle de chaque secteur opérationnel et du Groupe

Conformément à IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, les secteurs opérationnels sont basés sur les gammes de produits, les marchés et les secteurs couverts, et sont présentés de façon cohérente avec l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Le Directeur Général, responsable d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels a été identifié comme étant le principal décideur opérationnel.

Les conventions comptables utilisées pour préparer l'information sectorielle du Groupe sont les mêmes que celles utilisées pour préparer les comptes consolidés du Groupe.

2.6 Principes régissant la préparation des comptes consolidés

Présentation des états financiers

Les comptes consolidés sont présentés en million d'euros, sauf indication contraire. Certains montants de l'exercice précédent peuvent avoir été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice considéré. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé un ajustement hors période qui a réduit les actifs d'impôts différés et augmenté la charge d'impôt sur le résultat de 6 millions d'euros. L'ajustement n'était pas significatif par rapport aux résultats publiés précédemment.

Méthode de consolidation

Ces comptes consolidés comprennent tous les actifs, passifs, capitaux propres, chiffre d'affaires, charges et flux de trésorerie des entités et des entreprises contrôlées par Constellium. Les transactions et soldes inter-sociétés sont éliminés. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a enregistré un ajustement hors période qui a réduit les actifs d'impôts différés et augmenté la charge d'impôt sur le résultat de 5 millions d'euros. L'ajustement n'était pas significatif par rapport aux résultats annoncés précédemment.

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il détient le pouvoir sur l'entité, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle elles ne sont plus contrôlées par le Groupe.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées soit comme des sociétés mises en équivalence, soit comme des partenariats selon les intérêts détenus dans l'entreprise commune. Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les participations dans les sociétés mises en équivalence sont d'abord comptabilisées au coût. Par la suite, elles sont augmentées ou diminuées de la quote-part du Groupe dans leur résultat, ou d'autres mouvements reflétés directement dans les capitaux propres de l'entité.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition.

La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des titres de capitaux propres émis par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le montant des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé pour chaque regroupement d'entreprises et est évalué soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit selon la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise à laquelle donnent droit ces titres de propriété actuels, ce qui se traduit par la comptabilisation de la part du goodwill attribuable aux actionnaires de la société mère uniquement (méthode du goodwill partiel).

Le goodwill est évalué initialement comme l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé à l'égard de la participation ne donnant pas le contrôle sur le montant des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur de l'actif net de la filiale acquise, la différence est comptabilisée comme un gain dans les Autres produits (charges) opérationnels nets dans le compte de résultat consolidé.

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise les actifs identifiables acquis, les passifs et les passifs éventuels repris (actifs nets identifiables) des filiales selon leur juste valeur à cette date. Les actifs et passifs comptabilisés peuvent être ajustés pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des nouvelles informations obtenues sur les faits et les circonstances existant à cette date.

Les coûts liés aux acquisitions sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et inclus dans le poste Autres produits (charges) opérationnels nets du compte de résultat consolidé.

Actifs non courants (et groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées" définit une activité abandonnée comme une composante d'une entité qui (i) génère des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres composantes, (ii) est détenue en vue de la vente ou a été vendue, et (iii) représente une ligne d'activité ou des zones géographiques principales et distinctes.

Les actifs et les passifs sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible pour une cession immédiate dans son état actuel.

Les actifs et les passifs sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des frais liés à la vente si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs et passifs destinés à la vente sont présentés dans des postes distincts de l'état consolidé de la situation financière de la période au cours de laquelle la décision de vendre est prise.

Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé.

Transactions en monnaie étrangère et établissements à l'étranger

Monnaie fonctionnelle

Les éléments inclus dans les comptes consolidés de chacune des entités et activités de Constellium sont évalués sur la base de leur monnaie fonctionnelle, qui correspond à la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. L'écart de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion aux taux de change à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf pour les couvertures des flux de trésorerie futurs ou les couvertures de l'investissement net admissibles qui sont reportés dans les autres éléments du résultat global. L'écart de change lié aux emprunts ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est présenté en tant que charge financière nette. L'écart de change réalisé qui se rapporte aux transactions commerciales est présenté au poste Coût des ventes. Tous les autres écarts de change, y compris ceux qui sont liés aux dérivés de change couvrant les transactions commerciales lorsque la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, sont présentés dans le poste Autres produits (charges) opérationnels nets.

Établissements à l'étranger : monnaie de présentation et conversion des devises

Pour la préparation des comptes consolidés, les soldes de fin d'exercice des actifs, passifs et composantes des capitaux propres des entités et des entreprises de Constellium sont convertis à partir de leur monnaie fonctionnelle en euros, la monnaie de présentation du Groupe, selon leurs taux de change de fin d'exercice respectifs. Le chiffre d'affaires, les charges et les flux de trésorerie des entités et activités de Constellium sont convertis à partir de leurs monnaies fonctionnelles en euros selon leurs taux de change moyens respectifs pour l'exercice. Les écarts nets résultant de la conversion des taux de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant résume les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

		Taux moyens			Taux de clôture		
		Exercice clos le 31 décembre			Le 31 décembre		
<i>Taux de change pour 1 euro</i>		2023	2022	2021	2023	2022	2021
Dollars américains	USD	1,0810	1,0507	1,1821	1,1050	1,0666	1,1326
Francs suisses	CHF	0,9715	1,0038	1,0808	0,9260	0,9847	1,0331
Couronnes tchèques	CZK	23,9979	24,5633	25,6366	24,7240	24,1160	24,8580

Chiffre d'affaires tiré des contrats avec des clients

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à un montant de contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange du transfert de biens ou de services à un client.

Le Groupe conclut principalement des contrats avec des clients pour la vente de produits en aluminium laminés ou extrudés. Pour la majorité de nos activités, les obligations de performance auprès des clients commencent lorsque nous accusons réception d'un bon de commande d'un client particulier pour un produit à livrer à court terme. Ces bons de commande sont par nature à court terme, bien qu'ils puissent être régis par des contrats-cadres pluriannuels.

Le chiffre d'affaires tiré de la vente de produits, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, doit être comptabilisé au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison. Dans un nombre limité de cas, le Groupe peut être tenu de comptabiliser le chiffre d'affaires à l'avancement, découlant de produits qu'il ne peut pas utiliser autrement et pour lesquels il a un droit exécutoire à paiement au titre de la production effectuée jusqu'à la date considérée.

Le chiffre d'affaires tiré des ventes de produits, net de remises commerciales, de rabais et d'incitations en fonction du volume, est comptabilisé pour le montant auquel le Groupe s'attend à avoir droit, généralement à la livraison, et à condition que le contrôle a été transféré.

Les passifs sur contrats comprennent les montants prévus au titre des rabais, ristournes, incitations, remboursements, pénalités, et des concessions sur le prix. Les passifs sur contrats sont présentés au poste Dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe applique la mesure de simplification portant sur les informations à fournir sur les obligations de performance qui font partie de contrats dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification sur les composants financiers significatifs si la période entre le transfert du produit et le paiement est inférieure ou égale à un an.

Frais de recherche et de développement

Les coûts engagés dans les projets de développement sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement faisable d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service;
- la direction a l'intention d'achever et de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- il est possible de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- il est possible de démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle sont disponibles;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas à ces critères sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne peuvent pas être comptabilisés ultérieurement à titre d'actif.

Autres produits (charges) opérationnels nets

Le poste Autres produits (charges) opérationnels nets comprend : i) les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les dérivés sur matières premières et les dérivés réalisés sur devises contractés à des fins commerciales auxquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas, ii) les écarts de change latents découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, iii) la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés, qui sont désignés à des fins de comptabilité de couverture et iv) les pertes de valeurs constatées sur les actifs non financiers.

Le poste Autres produits (charges) opérationnels nets comprennent les autres éléments inhabituels, peu fréquents ou non récurrents. Ces éléments sont ceux qui, de l'avis de la direction, doivent être communiqués en raison de leur importance, de leur nature ou de leur incidence. Pour déterminer si un événement ou une transaction est inhabituel, peu fréquent ou non récurrent, la direction tient compte des facteurs quantitatifs et qualitatifs tels que leur fréquence ou leur prévisibilité.

Produits et charges d'intérêts

Les charges d'intérêts sur les financements à court et à long terme sont comptabilisées aux taux appropriés des différents contrats d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt, y compris les intérêts, engagés dans la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif pendant la période nécessaire pour finaliser et préparer l'actif préalablement à son utilisation prévue.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en banque et des fonds en caisse, des dépôts à court terme à vue auprès de banques, d'autres placements très liquides à court terme, dont l'échéance initiale est d'au plus de trois mois, qui sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur, diminués des découverts bancaires qui sont remboursables sur demande, à la condition qu'il existe un droit à la compensation.

Créances clients

Comptabilisation et évaluation

Les créances clients sont comptabilisées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, étant donné qu'elles sont gérées dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des créances aux affineurs. Le Groupe applique l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 pour évaluer les pertes de crédit attendues, laquelle utilise la correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de toutes les créances clients et actifs sur contrats.

Contrats d'affacturage

En application des contrats d'affacturage, en vertu desquels le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, les créances sont décomptabilisées du bilan consolidé. Pour déterminer s'il a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, le Groupe prend en compte le risque de crédit, le risque de retard de paiement, le risque de dilution, le risque de change et le risque fiscal. Les accords en vertu desquels le Groupe décomptabilise les créances entraînent des variations de créances clients qui sont reflétées à titre de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. Lorsque les créances clients sont cédées avec recours, et que la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances n'est pas transférée, les créances ne sont pas décomptabilisées. Lorsque le Groupe ne décomptabilise pas les créances, la trésorerie reçue de l'affacteur est classée comme une entrée de trésorerie liée aux activités de financement, le règlement des créances, comme une entrée de trésorerie liée aux activités d'exploitation et le remboursement à l'affacteur comme une sortie de trésorerie liée aux activités de financement.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant principalement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les coûts moyens pondérés des matières premières, pièces détachées, produits en cours et produits finis sont calculés selon les coûts enregistrés dans la période considérée en fonction de la capacité d'exploitation normale et incluent le prix d'achat des matériaux, le transport, les droits et droits de douane, les coûts de production, qui comprennent le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et autres charges, qui sont directement attribuables au processus de production et aux frais généraux de production.

Instruments financiers

i. Classement et évaluation

- *Actifs financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant : a) au coût amorti, b) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), ou c) à la juste valeur par le biais du résultat net (FVPL). Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique suivi par le Groupe pour les gérer.

i. Les actifs au coût amorti sont composés des autres créances, des prêts non courants et des prêts courants présentés au bilan consolidé. L'objectif du modèle d'affaires est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, à condition qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ils sont

comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au coût amorti diminué de toute perte de valeur. Ils sont classés comme actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

ii. Les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont composés des créances clients présentées dans le bilan consolidé. L'objectif du modèle d'affaires est d'assurer la liquidité du Groupe, le cas échéant, ce qui entraîne des cessions au moyen de contrats d'affacturage qui sont fréquentes et de valeur importante. Par conséquent, les créances clients sont gérées selon un objectif qui entraîne la perception des flux de trésorerie contractuels et la cession des créances aux affactureurs. Le portefeuille des créances clients est par conséquent classé comme évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, la variation cumulée de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au résultat net. L'écart de conversion et les pertes ou reprises de valeur sont comptabilisés en résultat net et calculés de la même façon que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Ces actifs sont classés comme actifs courants ou non courants selon leur date d'échéance.

iii. Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont composés des dérivés sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture qui répond aux conditions d'application de la comptabilité de couverture conformément à IAS 39, *Instruments financiers*, auquel cas ils sont classés en tant qu'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts de transaction sont passés en charges au compte de résultat consolidé.

- *Passifs financiers*

Les emprunts et les autres passifs financiers, à l'exception des dérivés passifs, sont comptabilisés initialement à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés et directement attribuables à l'émission du passif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants reçus initialement, diminués des coûts de transaction, et la valeur du remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- ii. *Dépréciation des actifs financiers*

Les actifs financiers assujettis au modèle de pertes de crédit attendues d'IFRS 9 sont les créances clients et autres créances.

- iii. *Compensation des instruments financiers*

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté au bilan consolidé si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés

Dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme sur matières premières, pour couvrir ses risques de change, ses risques de taux d'intérêt et ses risques de prix des matières premières, respectivement.

Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et comme des passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou versé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché appropriés sont utilisés pour établir la juste valeur. Le Groupe estime périodiquement l'incidence du risque de crédit sur ses instruments dérivés regroupés par contrepartie et en tient compte lors de l'estimation de la juste valeur de ses dérivés.

Les ajustements de la valeur de crédit sont calculés pour les dérivés d'actifs en fonction du risque de crédit des contreparties. Les ajustements de la valeur de débit sont calculés pour les dérivés de crédit en fonction du risque de crédit propre de Constellium. La méthode de la juste valeur utilisée repose sur la probabilité de défaut historique fournie par les principales agences de notation.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont réévalués ultérieurement à leur juste valeur à la fin de chaque période présentée.

La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comptablement comme instrument de couverture. Pour les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net et sont comprises dans les Autres produits (charges) opérationnels nets ou dans les Charges financières nettes selon la nature de l'exposition sous-jacente. Pour les dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Comptabilité de couverture

Le Groupe n'a pas adopté la disposition d'IFRS 9 *Instruments Financiers* sur la comptabilité de couverture et continue, par conséquent, d'appliquer les dispositions d'IAS 39 *Instruments Financiers*. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés pour la comptabilité de couverture, le groupe documente au début de la transaction de couverture la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. Le Groupe documente également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture ont été et continueront d'être hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert.

La part efficace de la variation de juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et qui remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être désignés ainsi est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans des réserves au titre des capitaux propres. Les gains ou les pertes liés à la part inefficace sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat consolidé dans les Autres produits (charges) opérationnels nets.

Les montants comptabilisés au titre des capitaux propres sont reclassés au compte de résultat consolidé lorsque l'élément couvert a une incidence sur le compte de résultat consolidé. Le gain ou la perte relatif à la partie efficace des instruments dérivés couvrant les flux de trésorerie prévus en vertu des contrats conclus avec les clients est comptabilisé dans le chiffre d'affaires. Si la couverture d'une transaction prévue couverte mène à la comptabilisation d'un actif non financier, les gains et les pertes déjà reportés dans les capitaux propres sont reclassés hors des capitaux propres et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif. Les montants différés seront ultimement comptabilisés au compte de résultat consolidé lors de la vente, de l'amortissement ou de la dépréciation de l'actif.

Lorsqu'un instrument de couverture expire, est vendu ou est résilié, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes existant jusqu'alors dans les capitaux propres y demeurent et sont comptabilisés lorsque la transaction prévue se traduit dans le compte de résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les gains et les pertes comptabilisés dans les capitaux propres sont reclassés immédiatement à l'état du résultat consolidé.

Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle acquise par la Société est évaluée au coût, ce qui comprend son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts de fermeture et de remise en état associés à l'actif. Les coûts d'emprunt, y compris les intérêts, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle sont inclus dans le coût. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation corporelle est évaluée au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts sont inscrits à l'actif dans les immobilisations en cours jusqu'à ce que ces projets soient terminés et que les actifs soient mis en service.

Coûts ultérieurs

Les améliorations et les remplacements sont inscrits à l'actif à titre d'acquisitions d'immobilisations corporelles seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs en découlant iront directement à la Société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant liés aux immobilisations corporelles sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité estimée des actifs connexes selon la méthode linéaire, comme suit :

- Immeubles : de 10 à 50 ans ;
- Matériel et outillage : de 3 à 40 ans ;
- Véhicules : de 5 à 8 ans.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la subvention sera obtenue et que les conditions y afférentes seront remplies.

Les subventions publiques relatives à des actifs sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable de l'actif. Elles sont comptabilisées au compte de résultat de manière linéaire sur la durée d'utilisation attendue des actifs auxquelles elles se rapportent. Les subventions publiques liées au résultat sont présentées en déduction des coûts et sont différées et comptabilisées au compte de résultat sur la période où sont encourus les coûts qu'elles visent à compenser.

Immobilisations incorporelles

Comptabilisation et évaluation

La technologie et les relations commerciales acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles du Groupe est appréciée comme étant déterminée.

Amortissement

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilité estimée des actifs selon la méthode linéaire, comme suit :

- Technologie : 20 ans ;
- Relations commerciales : 25 ans ;
- Logiciels : 3 à 5 ans.

Goodwill

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé au coût établi à la date du regroupement d'entreprises, après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le goodwill est affecté aux secteurs opérationnels, qui sont les groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Les secteurs opérationnels représentent les niveaux les plus bas au sein du Groupe où le goodwill fait l'objet d'un suivi à des fins de gestion interne.

Les gains et les pertes réalisés lors de la cession d'une unité génératrice de trésorerie tiennent compte de la valeur comptable du goodwill lié à l'unité génératrice de trésorerie vendue.

Perte de valeur

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une dépréciation si une indication porte à croire que la valeur comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable se fonde sur la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, déterminée en fonction des estimations des flux de trésorerie nets futurs actualisés de l'actif ou du groupe d'actifs auquel il appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée en Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé.

Perte de valeur du goodwill

Les groupes d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été affecté est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment s'il existe une indication que le goodwill affecté soit susceptible d'avoir subi une perte de valeur.

La valeur nette comptable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie est comparée à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Le calcul de la valeur d'utilité utilise des projections de flux de trésorerie fondées sur des budgets financiers approuvés par la direction et couvrant généralement une période de cinq ans. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont estimés en utilisant un taux de croissance à long terme perpétuel pour les années suivantes.

La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie actualisés sur la période projetée et de la valeur terminale. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction du coût moyen pondéré du capital de chaque secteur opérationnel.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu d'un intervenant du marché pour le groupe d'unités génératrices de trésorerie dans le cadre d'une transaction normale. Cette valeur est estimée en fonction des données de marché accessibles et pertinentes ou d'un modèle des flux de trésorerie actualisés reflétant les hypothèses des intervenants du marché.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable du groupe d'unités génératrices de trésorerie excède sa valeur recouvrable.

Toute perte de valeur doit être répartie pour réduire d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté au groupe d'unités génératrices de trésorerie, puis celle des autres actifs du groupe d'unités au prorata de la valeur comptable de chaque actif du groupe d'unités.

Toute perte de valeur est comptabilisée dans les Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill ne peut être reprise au cours d'exercices ultérieurs.

Unités génératrices de trésorerie

Les unités d'exploitation, qui correspondent généralement à des sites industriels, sont le plus bas niveau de génération de flux de trésorerie indépendants et ont été identifiées comme des unités génératrices de trésorerie.

Imposition

Le produit (la charge) d'impôt est calculé(e) en vertu des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent des revenus imposables.

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les sociétés en France, aux États-Unis, en Allemagne ainsi que dans de nombreux autres pays. Certaines entreprises de Constellium peuvent être incluses dans des déclarations fiscales consolidées au niveau des intégrations fiscales au sein du Groupe. Dans certains cas, ces entreprises peuvent être conjointement et solidairement responsables envers l'entité qui dépose la déclaration fiscale consolidée pour des impôts supplémentaires susceptibles d'être dus.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés à hauteur des conséquences fiscales futures estimées attribuables aux différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les comptes consolidés et leur base fiscale respective. Cette approche exige également la comptabilisation des actifs d'impôt différé pour les reports en avant de pertes d'exploitation et les reports en avant de crédits d'impôt.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon des taux d'imposition qui devraient s'appliquer au cours de l'exercice où l'actif est réalisé ou le passif réglé. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles.

Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti. Les dettes fournisseurs sont classées comme passifs courants si l'échéance est à au plus d'un an.

Contrat de location

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le Groupe comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation à la date du début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte de la réévaluation des dettes de locations résultant d'un changement des paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou d'un changement dans l'évaluation de la probabilité d'exercice des options d'achat, de renouvellement ou de résiliation.

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant celle-ci, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés sur les lignes des actifs auxquels ils se rapportent dans les immobilisations corporelles. À moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que le Groupe deviendra propriétaire du bien loué à la fin du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis linéairement sur la période la plus courte entre la durée d'utilité estimée et la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

Obligations locatives

À la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers à verser sur la durée du contrat de location.

Afin de déterminer la durée du bail, la direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou de résiliation. Les périodes de renouvellement ou au-delà de la date de résiliation sont incluses dans la durée du bail uniquement lorsqu'il est raisonnablement certain que le bail soit renouvelé ou ne soit pas résilié.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes que la Société s'attend à payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation du contrat de location. Les obligations locatives

sont comptabilisées dans les emprunts. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine des paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Après la date de début, les obligations locatives sont augmentées pour tenir compte de l'accumulation d'intérêts et réduites en fonction des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée si le contrat est modifié, s'il y a un changement dans la durée du contrat de location, ou s'il y a un changement dans l'appréciation de la probabilité d'exercice de l'option d'achat du bien sous-jacent.

Contrats de location de courte durée et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

Le Groupe s'est prévalu de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location de courte durée pour les contrats de location dont la durée est d'au plus 12 mois à partir de la date de début et qui ne sont assortis d'aucune option d'achat. Le Groupe s'est également prévalu de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour les contrats de location dont la valeur du bien sous-jacent est inférieure à 5 000 euros. Les paiements de loyers au titre des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour les composantes locatives et non locatives comme une seule composante concernant les véhicules.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains lorsque la direction constate i) qu'une obligation juridique ou implicite existe résultant d'événements passés, ii) qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et iii) que ces montants peuvent être raisonnablement estimés. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation.

Le coût final d'extinction de ces passifs est incertain, et les estimations de coûts peuvent varier compte tenu de plusieurs facteurs. Le règlement de ces passifs pourrait différer considérablement des montants comptabilisés ou le moment prévu de la dépense pourrait également changer. Par conséquent, d'importants ajustements pourraient être apportés aux provisions, ce qui pourrait entraîner des charges ou des reprises complémentaires.

Frais au titre des fermetures et des restaurations

Les frais estimés au titre des fermetures et des restaurations sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel l'obligation juridique ou implicite découlant de la perturbation connexe survient et s'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces frais reposent sur la valeur actuelle nette des coûts futurs estimés. Les provisions constituées pour frais au titre de fermetures et de restaurations ne comprennent aucune obligation additionnelle susceptible de survenir d'une perturbation future. Les frais sont estimés en fonction d'un plan de fermeture comprenant des études de faisabilité et d'ingénierie, ils sont mis à jour chaque année pendant la durée de vie de l'exploitation afin de refléter les développements connus (par exemple révisions des estimations de coûts et de la durée de vie estimée des activités) et font l'objet d'une revue formelle à intervalles réguliers chaque année.

La provision initiale pour fermetures et les fluctuations ultérieures des provisions pour les frais au titre des fermetures et des restaurations, y compris celles provenant de nouvelles perturbations, les mises à jour d'estimations de coûts, les changements de durée de vie estimée des activités et les révisions des taux d'actualisation sont inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie utile restante des actifs correspondants. L'amortissement ou la désactualisation appliqués pour établir la valeur actuelle nette des provisions est imputé au compte de résultat consolidé en charges financières.

Frais au titre des mesures environnementales correctives

Les frais au titre des mesures environnementales correctives sont comptabilisés selon l'estimation de la valeur actualisée des coûts liés à l'obligation de nettoyage environnemental du Groupe. Les fluctuations des provisions pour le nettoyage environnemental sont présentées à titre de coût d'exploitation dans le coût des ventes.

Frais de restructuration

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la direction de Constellium s'est manifestement engagée à exécuter le plan de restructuration et lorsque ces passifs peuvent être raisonnablement estimés. Le Groupe comptabilise les passifs qui comprennent essentiellement des indemnités de licenciement ou de cessation d'emploi ponctuelles, et des coûts de résiliation de contrats, principalement liés aux obligations rattachées aux contrats de location de matériel et de locaux. Ces montants reposent sur les montants restants exigibles en vertu de divers accords contractuels, et sont ajustés périodiquement en fonction d'événements prévus ou imprévus ou de changements de circonstances qui réduiraient ou augmenteraient ces obligations.

Réclamations juridiques et autres coûts

Les provisions pour des réclamations d'ordre juridique sont faites lorsqu'il est probable que les passifs soient engagés et qu'ils peuvent être raisonnablement estimés. Pour les réclamations et notifications, les passifs sont comptabilisés lorsque l'issue défavorable d'un dossier est réputée être probable et que la perte peut être raisonnablement estimée. La direction détermine la probabilité d'une issue défavorable en fonction de plusieurs facteurs tels que, entre autres, la nature du dossier, les moyens de défense et la stratégie dont elle dispose, l'évolution du dossier, les idées et opinions des conseils juridiques et autres conseils, l'applicabilité et les chances de succès des recours en appel, le processus et l'issue de cas passés similaires. Une fois qu'une issue défavorable est considérée comme probable, la direction évalue la probabilité des issues possibles et la perte la plus probable est comptabilisée. Les cas juridiques sont revus régulièrement afin de déterminer s'il y a lieu aux changements dans l'appréciation par la direction de la probabilité d'une issue défavorable ou de l'estimation d'une perte potentielle. La direction constitue des provisions pour impôts et intérêts sur ceux-ci, si elle le juge approprié, en prévision de certaines positions fiscales autres que relatives à l'impôt sur le résultat qui pourraient être remises en question par les administrations fiscales et que le Groupe pourrait ne pas réussir à défendre. Selon leur nature, ces coûts peuvent être imputés aux postes Coût des ventes ou Autres produits (charges) opérationnels nets au compte de résultat consolidé.

Les provisions pour garanties de produits et garanties de règlement de la fraction correspondante à la valeur actuelle nette de tout frais à régler pour les potentielles futures actions en justice, des réclamations et autres allégations qui pourraient être faites par les clients de Constellium ou les utilisateurs finaux de ses produits sont incluses dans les autres réclamations potentielles. Les provisions pour garanties de produits et autres garanties sont imputées au poste Coût des ventes au compte de résultat consolidé.

Régimes de retraite, autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation versée en fonction du service rendu au cours de l'année de service est comptabilisée au compte de résultat consolidé. Cette charge est incluse dans le résultat d'exploitation.

Pour les régimes à prestations définies, l'obligation au titre des avantages de retraite comptabilisée au bilan consolidé représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Les obligations au titre des prestations définies sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées. L'hypothèse la plus importante est le taux d'actualisation. Le montant imputé au compte de résultat consolidé en rapport avec ces régimes figure en résultat d'exploitation, à l'exception des charges d'intérêts qui sont comprises dans les charges financières nettes. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience sont présentés à l'état du résultat global consolidé.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se rapportent principalement aux avantages sociaux au titre des soins de santé et d'assurance-vie pour les employés à la retraite et, dans certains cas, pour leurs bénéficiaires et les personnes à leur charge couvertes. L'admissibilité à cette couverture dépend de certains critères liés à l'âge et aux années de service. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés et sont comptabilisés comme obligations au titre des prestations définies, comme il est décrit ci-dessus.

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent essentiellement les médailles du travail et d'autres prestations d'invalidité à long terme. Pour ces régimes, les gains et pertes actuariels survenant au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement au compte de résultat consolidé.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ordinaires ou options sont comptabilisés nets d'impôt dans les capitaux propres en déduction du produit d'émission.

Accords de paiement fondé sur des actions

Les paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres versés aux membres du personnel et aux mandataires sociaux ont évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Les conditions de marché sont reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution. Les conditions de service et de performance autres que des conditions de marché ne sont pas prises en compte pour déterminer la juste valeur des attributions à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient remplies est évaluée dans le cadre de la meilleure estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est passée en charges selon la méthode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition est attendue à terme en fonction du service et des conditions d'acquisitions autres que de marché, une augmentation correspondante des capitaux propres devant aussi être comptabilisée. À la fin de chaque exercice, le Groupe révisé ses estimations du nombre d'instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est attendue en fonction des conditions de service et d'acquisition autres que de marché. L'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, est comptabilisé en résultat, avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.7 Jugements liés à l'application des méthodes comptables et sources principales d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert que la direction fasse preuve de jugement, d'avoir recours à des estimations et hypothèses qui affectent les montants des produits, des charges, des actifs et passifs et des informations fournies y affèrent et des informations sur les passifs éventuels. Ces jugements et estimations reposent sur la connaissance que la direction possède des faits et circonstances pertinents, en tenant compte de l'expérience passée. Cependant, les résultats réels pourraient varier des montants compris dans les comptes consolidés. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs d'ici le prochain exercice comprennent les éléments présentés ci-dessous. Le Groupe revoit continuellement ses hypothèses et estimations significatives au regard de l'incertitude générée par le contexte géopolitique et macroéconomique mondial et ses impacts potentiels sur son activité et ses états financiers. Il ne peut y avoir de garantie que nos hypothèses se matérialiseront ou que les résultats ne différeront pas matériellement de nos estimations.

Tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles

La détermination de la juste valeur et de la valeur d'utilité d'unités génératrices de trésorerie ou de groupes d'unités génératrices de trésorerie dépend de nombreuses hypothèses, en particulier les données de marché, les flux de trésorerie futurs estimés et les taux d'actualisation.

Ces hypothèses sont assujetties à des risques et des incertitudes. Toute modification importante apportée à ces hypothèses pourrait entraîner un changement important affectant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie ou une dépréciation du goodwill, des immobilisations corporelles ou incorporelles. Les principales hypothèses appliquées sont détaillées dans les notes NOTE 15 - Immobilisations corporelles et NOTE 16 - Immobilisations incorporelles (y compris le goodwill).

Impôt sur le résultat

Les positions adoptées par le Groupe en matière fiscale reposent sur son interprétation des lois et réglementations fiscales. Certaines de ces positions peuvent faire l'objet d'incertitude. Dans de tels cas, le Groupe évalue s'il est probable que l'autorité fiscale compétente acceptera le traitement fiscal appliqué dans ses déclarations fiscales, en supposant que l'autorité fiscale examinera les montants déclarés dans les déclarations fiscales du Groupe et aura pleinement connaissance de toutes informations pertinentes lors de cette opération. Si le Groupe conclut qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale acceptera le traitement fiscal incertain, l'effet de l'incertitude est mesuré sur la base de la meilleure estimation du Groupe et

comptabilisé dans la détermination du résultat imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, crédits d'impôt non utilisés.

Une grande part de jugement est également exigée pour déterminer les actifs d'impôt différé à comptabiliser. Pour évaluer la comptabilisation des actifs d'impôt différé, la direction considère s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôt différé seront utilisés. Les actifs d'impôt différé seront utilisés dans la mesure où des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour les exercices pendant lesquels les différences temporaires deviendront déductibles. Cette évaluation est réalisée au moyen d'un examen détaillé des actifs d'impôt différé par pays et prend en compte les résorptions prévues de différences temporaires imposables et déductibles, du rendement passé, actuel et futur attendu découlant du budget, du plan d'affaires et des stratégies de planification fiscale. Les actifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les pays où il est plus improbable que probable qu'un bénéfice imposable suffisant, auquel les différences temporaires déductibles pourront être appliquées, sera disponible. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 17 - Impôt différé.

Provisions

Des provisions ont été comptabilisées pour : i) les frais au titre des fermetures et des restaurations ; ii) les frais au titre des mesures environnementales correctives et frais de surveillance ; iii) les plans de restructuration ; iv) les réclamations juridiques et autres réclamations potentielles, notamment des provisions pour les risques liés à la fiscalité autre que l'impôt sur le résultat, les garanties de produits et les autres garanties. Ces provisions sont comptabilisées pour des montants qui représentent les meilleures estimations de la direction quant à la dépense nécessaire au règlement de l'obligation à la date du bilan consolidé. Les prévisions sont révisées chaque année jusqu'à ce que le passif réel soit réglé, toute différence étant comptabilisée en résultat pendant l'exercice au cours duquel la révision est effectuée. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 24 - Provisions.

Régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle selon un certain nombre d'hypothèses et leur détermination exige l'exercice de jugement. Les hypothèses utilisées et les jugements faits pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et le coût net des régimes de retraite comprennent les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération future ainsi que les critères pour déterminer, dans le contexte d'une modification apportée au régime, à quel moment la modification a été apportée au régime.

Tout changement important apporté à ces hypothèses pourrait entraîner un changement important des charges liées aux avantages du personnel comptabilisées au compte de résultat consolidé ou des gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les principales hypothèses formulées et les jugements appliqués sont détaillés à la NOTE 23 - Obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Impact du changement climatique

Le Groupe prend en compte l'impact du changement climatique sur les estimations et hypothèses significatives retenues, le cas échéant. Cette évaluation inclut les impacts possibles sur le Groupe dus aux risques physiques et de transition. Même si les risques liés au climat n'ont pas actuellement d'impact significatif sur les mesures comptables, le Groupe suit de près les changements et développements pertinents, tels que la nouvelle législation relative au climat. Les éléments et considérations qui pourraient être les plus directement touchés par les questions liées au climat comprennent la dépréciation des actifs non financiers et la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2023, le Groupe a conclu que le changement climatique n'avait pas d'impact significatif sur la valeur comptable ou la durée d'utilité restante de ses immobilisations corporelles et incorporelles.

NOTE 3 - CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Produits laminés – Emballage	2 596	3 326	2 673
Produits laminés – Automobile	1 156	1 154	854
Produits de spécialité et autres produits laminés de faible épaisseur	127	175	161
Produits laminés – Aéronautique	1 022	728	389
Produits laminés – Transport, industrie, défense et autres	692	916	713
Produits extrudés – Automobile	934	949	735
Autres produits extrudés	693	872	627
Autres ventes de métal	19	—	—
Total du chiffre d'affaires par gamme de produits	7 239	8 120	6 152

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Allemagne	1 671	2 036	1 481
France	642	691	466
Royaume-Uni	249	221	179
Suisse	68	87	63
Espagne	325	302	252
République tchèque	213	237	172
Autres pays d'Europe	901	1 110	809
Total Europe	4 069	4 684	3 422
États-Unis	2 532	2 823	2 335
Asie et autres pays du Pacifique	245	252	171
Tous les autres pays	393	361	224
Total du chiffre d'affaires par destination des produits	7 239	8 120	6 152

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à un moment précis, sauf en ce qui concerne certains produits qui représentent moins de 1 % du total du chiffre d'affaires n'ayant aucune autre utilisation et donnant le droit à un paiement.

NOTE 4 - INFORMATION SECTORIELLE

Produits laminés - Emballage et Automobile (P&ARP)

Le secteur P&ARP approvisionne en produits laminés de faible épaisseur le marché de l'emballage, avec des bobines et des tôles minces pour la production de canettes et capsules pour les secteurs des boissons et de l'alimentaire et des tôles de boîtier pour le marché de l'emballage flexible, ainsi que le marché automobile avec un certain nombre d'applications techniques sophistiquées, comme l'ABS ("automotive body sheets") pour l'automobile et les matériaux servant aux échangeurs thermiques. P&ARP exploite quatre usines, situées dans trois pays et comptait environ 4 200 employés au 31 décembre 2023.

Aéronautique et Transport (A&T)

Le secteur A&T fournit des produits laminés épais et de très faibles volumes de produits extrudés au marché de l'aéronautique ainsi que des produits laminés épais aux secteurs du transport, de l'industrie et de la défense. A&T exploite cinq usines situées dans trois pays et comptait environ 3 400 employés au 31 décembre 2023.

Structures Automobile et Industrie (AS&I)

Le secteur AS&I fournit des produits extrudés en alliage dur ou doux pour un éventail d'applications industrielles en forte demande à des clients des secteurs automobile, ingénierie, ferroviaire et transports, et des éléments de structure de haute technologie aux clients du secteur automobile. AS&I exploite seize usines situées dans dix pays et comptait environ 4 100 employés au 31 décembre 2023.

Holdings et Fonctions Centrales (H&C)

Le secteur H&C comprend les coûts de nos fonctions de supports d'entreprise et de nos centres technologiques.

Éliminations intersectorielles

Les transactions intersectorielles sont négociées dans des conditions de pleine concurrence et aux prix des marchés.

4.1 Chiffre d'affaires par secteur

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre								
	2023			2022			2021		
	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe	Chiffre d'affaires par secteur	Élimination inter-sectorielle	Chiffre d'affaires externe
P&ARP	3 898	(19)	3 879	4 664	(9)	4 655	3 698	(10)	3 688
A&T	1 728	(14)	1 714	1 700	(55)	1 645	1 142	(40)	1 102
AS&I	1 630	(3)	1 627	1 861	(41)	1 820	1 383	(21)	1 362
Chiffre d'affaires par secteur	7 275	(36)	7 239	8 225	(105)	8 120	6 223	(71)	6 152

4.2 EBITDA Ajusté sectoriel et rapprochement de l'EBITDA Ajusté et du résultat net

Le principal décideur opérationnel de Constellium mesure la rentabilité et la performance financière des secteurs opérationnels en fonction du bénéfice ajusté avant intérêts, impôts et amortissements « EBITDA Ajusté ». L'EBITDA Ajusté est défini comme le résultat net découlant des activités poursuivies avant impôts, résultats des sociétés mises en équivalence, charges financières nettes, autres charges et amortissements ajustés pour exclure les frais de restructuration, les pertes de valeur, les gains ou pertes non réalisés sur les dérivés et sur l'écart de change lors de transactions qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, le décalage du prix du métal, la charge de rémunération fondée sur des actions, les effets de certains ajustements comptables liés aux acquisitions, les coûts des activités de démarrage et de développement, les coûts d'acquisition, d'intégration et de séparation, certains coûts marginaux et autres éléments exceptionnels, inhabituels ou généralement non récurrents.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
P&ARP		283	326	344
A&T		324	217	111
AS&I		133	149	142
H&C		(27)	(19)	(16)
EBITDA Ajusté		713	673	581
Écart sur les prix du métal (A)		(86)	(29)	187
Coûts liés à la rémunération fondée sur des actions	29	(20)	(18)	(15)
Gains / (pertes) sur les modifications des régimes de retraite (B)	23	—	47	(32)
Dépréciations et amortissements	15, 16	(294)	(287)	(267)
Coûts de restructuration	8	—	(1)	(3)
(Pertes) / gains latents sur les dérivés		(3)	(46)	35
(Pertes) / gains latents de change découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net	8	(2)	(1)	1
Gains / (pertes) sur cession (C)	8	29	(4)	(3)
Résultat d'exploitation		337	334	484
Charges financières nettes	10	(141)	(131)	(167)
Résultat avant impôt		196	203	317
Charge (produit) d'impôt	11	(67)	105	(55)
Résultat net		129	308	262

- (A) L'écart sur les prix du métal correspond à l'incidence financière de la différence temporaire, soit entre le moment où les prix de l'aluminium compris dans le chiffre d'affaires de Constellium sont déterminés, et le moment où les prix d'achat de l'aluminium compris dans le coût des ventes sont établis. Le Groupe comptabilise les stocks selon un prix moyen pondéré et cet ajustement vise à éliminer l'incidence de la volatilité des prix au LME. L'ajustement au titre de l'écart sur les prix du métal du Groupe est calculé selon une méthode normalisée appliquée à chaque usine de Constellium. Le calcul tient compte de la valeur moyenne d'un produit comptabilisé dans les stocks, qui se rapproche du prix au comptant sur le marché, moins la valeur moyenne de sortie des stocks, qui correspond à la moyenne pondérée du composant métal compris dans le coût des ventes, selon la quantité vendue au cours de l'exercice.
- (B) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé un gain net de 47 millions d'euros sur le coût des services passés résultant d'une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans conclue en octobre 2022 entre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC et le syndicat United Steelworkers Local Union 5668. L'accord a entraîné des changements relatifs aux prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi qui ont été comptabilisés comme une modification de régime au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (voir note 23.6 Modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood).
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe a comptabilisé une perte de 31 millions d'euros sur le coût des services passés à la suite d'une décision défavorable de la Cour du quatrième circuit dans le litige entre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC et le syndicat United Steelworkers Local Union 5668 concernant le transfert de certains participants au plan d'assurance santé et vie des retraités de Constellium Rolled Products Ravenswood vers un réseau de santé tiers (voir note 23.7 Litiges liés au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood).
- (C) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les gains et pertes sur cessions nets des frais de transaction incluent une perte de 5 millions d'euros liée à la cession de Constellium Ussel S.A.S. finalisée le 2 février 2023 et un gain de 36 millions d'euros lié à la cession de Constellium Extrusions Deutschland GmbH finalisée le 29 septembre 2023 (Voir NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES).

4.3 Investissements sectoriels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
P&ARP	(168)	(127)	(94)
A&T	(95)	(78)	(70)
AS&I	(69)	(62)	(62)
H&C	(5)	(6)	(6)
Investissements	(337)	(273)	(232)

4.4 Actifs sectoriels

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
P&ARP	2 102	2 187
A&T	1 087	1 081
AS&I	673	727
H&C	313	456
Actifs sectoriels	4 175	4 451
Actifs d'impôt différé	252	271
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202	166
Autres actifs financiers	32	39
Actifs destinés à être cédés	—	14
Total de l'actif	4 661	4 941

4.5 Information sur les principaux clients

Le chiffre d'affaires généré par les ventes du secteur P&ARP au principal client du Groupe, que nous servons par le biais de plusieurs contrats sur nos sites, s'est établi à 734 millions d'euros, à 839 millions d'euros et à 692 millions d'euros au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 respectivement. Aucun autre client ne représentait plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

NOTE 5 - INFORMATION PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE

Les immobilisations corporelles sont présentées selon leur emplacement physique :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
États-Unis	806	832
France	772	699
Allemagne	248	269
République tchèque	95	97
Autres pays	126	120
Total	2 047	2 017

NOTE 6 - CHARGES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Matières premières et consommables utilisés	(4 496)	(5 545)	(3 885)
Charges liées aux avantages du personnel	(1 171)	(1 110)	(967)
Coûts d'énergie	(263)	(274)	(149)
Sous-traitants	(130)	(125)	(102)
Frais de transport à la vente	(145)	(163)	(143)
Honoraires	(82)	(81)	(63)
Charges liées aux contrats de location	(18)	(15)	(12)
Amortissements	(294)	(287)	(267)
Autres charges d'exploitation	(284)	(178)	(197)
Autres produits (charges) opérationnels nets	(19)	(8)	117
Total des charges d'exploitation	(6 902)	(7 786)	(5 668)

NOTE 7 - CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Salaires		(1 128)	(1 067)	(920)
Charges de retraite – régimes à prestations définies	23	(17)	(22)	(24)
Avantages complémentaires de retraite	23	(6)	(3)	(8)
Rémunération fondée sur des actions	29	(20)	(18)	(15)
Total des charges liées aux avantages du personnel		(1 171)	(1 110)	(967)

NOTE 8 - AUTRES PRODUITS (CHARGES) OPÉRATIONNELS NETS

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
(Pertes) / gains réalisés sur les dérivés (A)		(46)	(6)	113
(Pertes) / gains latents sur les dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net, montant net (A)		(3)	(47)	39
Écart de change latent découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net		(2)	(1)	1
Coûts de restructuration	24	—	(1)	(3)
Gains / (pertes) sur les modifications des régimes de retraite (B)	23	—	47	(32)
Gains / (pertes) sur cession		29	(4)	(3)
Divers		3	4	2
Total des autres produits (charges) opérationnels nets		(19)	(8)	117

- (A) Les gains et pertes réalisés et non réalisés ont trait à des dérivés conclus qui ont pour but d'atténuer l'exposition à la volatilité des devises et des prix des commodités. Les gains et pertes réalisés et non réalisés ont trait à des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.
- (B) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé un gain net de 47 millions d'euros sur le coût des services passés à la suite d'une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans conclue en octobre 2022 entre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC et le syndicat United Steelworkers Local Union 5668. L'accord inclut des changements relatifs aux prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi qui ont été comptabilisés comme une modification de régime au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (voir note 23.6 Modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood).
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe a comptabilisé une perte de 31 millions d'euros sur le coût des services passés à la suite d'une décision défavorable de la Cour du quatrième circuit dans le litige entre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC et le syndicat United Steelworkers Local Union 5668 concernant le transfert de certains participants au plan d'assurance santé et vie des retraités de Constellium Rolled Products Ravenswood vers un réseau de santé tiers (voir note 23.7 Litiges liés au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood).
- (C) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les gains et pertes sur cessions nets des frais de transaction incluent une perte de 5 millions d'euros liée à la cession de Constellium Ussel S.A.S. finalisée le 2 février 2023 et un gain de 36 millions d'euros lié à la cession de Constellium Extrusions Deutschland GmbH finalisée le 29 septembre 2023 (Voir NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES).

NOTE 9 - ÉCART DE CHANGE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Montant compris dans le chiffre d'affaires	22	(6)	(8)	(4)
Montant compris dans le coût des ventes		(1)	2	1
Montant compris dans les autres produits (charges) opérationnels nets		2	5	16
Total		(5)	(1)	13
Gains / (pertes) de change réalisés sur les dérivés de change, montant net	22	10	(8)	(1)
(Pertes) / gains latents sur les dérivés de change, montant net	22	(12)	6	13
Écart de change découlant de la réévaluation des actifs et passifs monétaires, montant net		(3)	1	1
Total		(5)	(1)	13

Se reporter aux NOTE 21 - Instruments financiers et NOTE 22 - Gestion des risques financiers pour de plus amples informations sur les dérivés de change et les activités de couverture de la Société.

Réserve pour écart de conversion attribuables aux actionnaires de Constellium

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Réserve pour écart de conversion au 1er janvier	41	19
Incidence des écarts de conversion	(25)	22
Réserve pour écart de conversion au 31 décembre	16	41

NOTE 10 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Charges d'intérêts sur les emprunts (A)	(93)	(91)	(103)
Charges d'intérêts sur les contrats de location	(10)	(10)	(14)
Coûts financiers au titre des prestations de retraite et autres avantages	(16)	(11)	(9)
Charges liées à l'affacturage	(22)	(15)	(9)
Perte nette liée au remboursement de dettes (B)	—	—	(27)
Gains réalisés et latents sur les dérivés sur dettes à la juste valeur (C)	6	1	10
Pertes réalisées et latentes de change sur les activités de financement, montant net (C)	(5)	(1)	(10)
Autres charges financières	(5)	(5)	(6)
Coûts d'emprunt capitalisés (D)	4	1	1
Charges financières	(141)	(131)	(167)
Charges financières nettes	(141)	(131)	(167)

(A) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges d'intérêts sur les emprunts incluent 75 millions d'euros d'intérêts et 4 millions d'euros d'amortissements des frais de mise en place des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges d'intérêts sur les emprunts incluaient 79 millions d'euros d'intérêts et 4 millions d'euros d'amortissements des frais de mise en place des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les charges d'intérêts sur les emprunts incluaient 92 millions d'euros d'intérêts et 4 millions d'euros d'amortissements des frais de mise en place des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE.

(B) En février 2021, Constellium SE a remboursé son Emprunt Obligataire Senior de 650 millions de dollars portant intérêt à 6,625 % et à échéance 2025. La perte nette liée au remboursement de la dette comprenait des frais de remboursement de 9 millions d'euros et la reprise des frais d'émission différés à la date du remboursement de 8 millions d'euros.

En juin 2021, Constellium SE a remboursé son Emprunt Obligataire Senior de 400 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,750 % et à échéance 2024. La perte nette liée au remboursement de la dette comprenait des frais de remboursement de 3 millions d'euros et la reprise des frais d'émission différés à la date de remboursement de 3 millions d'euros.

En novembre 2021, Constellium SE a partiellement remboursé les 200 millions de dollars de son Emprunt Obligataire Senior de 500 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,875 % et à échéance 2026. La perte nette liée au remboursement de la dette comprenait des frais de remboursement de 3 millions d'euros et la reprise des frais d'émission différés attribuables à la part remboursée à la date du remboursement de 1 million d'euros.

(C) Le Groupe couvre son exposition au dollar par rapport au principal des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE libellés en dollars américains, pour la fraction qui n'a pas servi à financer directement ou indirectement les entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. Les variations de la juste valeur de ces dérivés de couverture sont comptabilisées au poste Charges financières nettes dans le compte de résultat consolidé.

(D) Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction des actifs sont inscrits à l'actif. Le taux de capitalisation est de 5 % pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

NOTE 11- IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Charge d'impôt courant	(54)	(22)	(26)
(Charge) / produit d'impôt différé	(13)	127	(29)
Total de la (charge) / produit d'impôt	(67)	105	(55)

La réconciliation du taux effectif d'impôt est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Résultat avant impôt	196	203	317
Taux d'imposition applicable à la société mère	25,8 %	25,8 %	28,4 %
Charge d'impôt calculée au taux d'imposition applicable à la société mère	(51)	(52)	(90)
Impact des taux d'impositions étrangers (A)	3	3	15
Variations des actifs d'impôt différé comptabilisés et non comptabilisés (B)	(7)	154	24
Changements de lois et de taux d'imposition (C)	(8)	—	—
Divers (D)	(4)	—	(4)
(Charge) / produit d'impôt	(67)	105	(55)
Taux d'impôt effectif	34 %	(52)%	17 %

- (A) Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, l'impact des taux d'impositions étrangers résultait de la répartition géographique de nos résultats avant impôt.
- (B) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les variations des actifs d'impôts différés comptabilisés et non comptabilisés sont principalement liées à la non-reconnaissance de pertes fiscales en Suisse. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les changements d'actifs d'impôts différés comptabilisés et non comptabilisés sont principalement liés à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés précédemment non comptabilisés dans l'une de nos principales entités opérationnelles aux États-Unis pour un montant de 154 millions d'euros (Voir NOTE 17 - Impôt différé). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les variations d'actifs d'impôts différés comptabilisés et non comptabilisés étaient principalement liées à la comptabilisation d'actifs d'impôts différés sur les différences temporelles dans l'une de nos principales entités opérationnelles aux États-Unis.
- (C) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les modifications des lois et des taux d'imposition sont liées principalement au changement du taux d'imposition composite applicable à nos entités américaines.
- (D) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe a comptabilisé un ajustement hors période qui a réduit les actifs d'impôts différés d'une de ses entités en Suisse et augmenté la charge d'impôt sur le résultat de 6 millions d'euros.

NOTE 12 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2023, les fonds en banque et les fonds en caisse d'un montant de 202 millions d'euros comprenaient 22 millions d'euros détenus par des filiales menant des activités dans des pays où les restrictions en matière de contrôle des capitaux font en sorte que les soldes de trésorerie ne sont pas immédiatement disponibles pour une utilisation générale par les autres entités au sein du Groupe. Au 31 décembre 2022, le montant assujéti à ces restrictions s'établissait à 24 millions d'euros.

NOTE 13 - CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Créances clients – montant brut	—	388	—	467
Dépréciation	—	(2)	—	(2)
Total des créances clients – montant net	—	386	—	465
Actifs d'impôt exigible	—	17	14	16
Autres créances fiscales	—	54	—	38
Actifs sur contrats	16	2	15	2
Charges payées d'avance	—	8	1	8
Divers	15	23	13	10
Total des autres créances	31	104	43	74
Total des créances clients et autres créances	31	490	43	539

13.1 Actifs sur contrats

Les actifs sur contrats inclus 7 millions d'euros et 4 millions d'euros de coûts d'outillage non facturés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, respectivement.

13.2 Antériorité des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Non échues	370	453
Échues de 1 à 30 jours	15	10
Échues de 31 à 60 jours	1	2
Total des créances clients – montant net	386	465

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable de chacune des catégories de créances indiquées ci-dessus. Le Groupe ne détient aucun actif affecté en garantie en provenance de ses clients ou débiteurs.

13.3 Concentration des devises

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Euros	167	225
Dollars américains	200	213
Francs suisses	7	8
Autres devises	12	19
Total des créances clients nettes	386	465

13.4 Contrats d'affacturage

Pour ses créances clients, le Groupe a conclu avec des tiers des contrats d'affacturage avec des engagements fermes des affactureurs aux Etats Unis, France, Allemagne, Suisse et République Tchèque.

- Aux Etats-Unis, Constellium Muscle Shoals LLC a conclu un contrat d'affacturage portant sur la cession de certaines créances clients, avec une capacité de 175 millions de dollars et à échéance en septembre 2025 et Constellium Automotive USA LLC a conclu un contrat d'affacturage portant sur la cession de certaines créances clients, avec une capacité maximale de 25 millions de dollars et à échéance décembre 2024.
- Le contrat d'affacturage de nos entités françaises a une capacité maximale de 250 millions d'euros (dont 20 millions d'euros d'une ligne avec recours) et une échéance en janvier 2026.

- Des contrats d'affacturage de nos entités en Allemagne, en Suisse et en République tchèque ont une capacité maximale de 200 millions d'euros et une échéance en décembre 2027.

De plus, le Groupe a cédé les créances détenues sur l'un de ses clients allemands en application d'un contrat d'affacturage (dont la capacité n'est pas assortie d'un engagement ferme de l'affactureur) sous réserve que ces créances soient confirmées par le client.

Ces contrats d'affacturage contiennent des obligations usuelles de faire et de ne pas faire, dont certaines concernent l'administration et le recouvrement des créances cédées, les modalités des factures et de l'échange d'informations, mais ne contiennent pas de clauses restrictives de maintien de ratios financiers. L'engagement de l'affactureur à racheter les créances en vertu du contrat d'affacturage de Muscle Shoals est assujéti au maintien de certaines notes de crédit. Le Groupe s'est conformé à toutes les clauses restrictives applicables à la clôture et au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

En vertu des contrats d'affacturage du Groupe, la plupart des créances clients sont cédées sans recours. Lorsque le Groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux créances cédées, celles-ci sont décomptabilisées. Certaines créances résiduelles ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation, le Groupe conservant essentiellement tous les risques et avantages qui y sont associés. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable totale des actifs initiaux cédés à l'affactureur est de 494 millions d'euros dont 356 millions d'euros ont été décomptabilisés du bilan. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable totale des actifs initiaux cédés à l'affactureur est de 574 millions d'euros dont 368 millions d'euros décomptabilisés du bilan.

Nous étions redevables envers l'affactureur de 1 million d'euros et 6 millions d'euros de dette liée aux créances clients cédées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement.

NOTE 14 - STOCKS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Produits finis	260	315
Produits en cours	537	638
Matières premières	231	308
Pièces détachées et fournitures	123	112
Dépréciation des stocks	(53)	(53)
Total des stocks	1 098	1 320

NOTE 15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et droits d'exploitation	Bâtiments	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2023	23	381	1 387	211	15	2 017
Acquisitions	1	12	90	258	3	364
Cessions	—	—	(3)	—	—	(3)
Dotations aux amortissements	(1)	(31)	(242)	—	(12)	(286)
Transfert et autres changements	2	23	178	(209)	6	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	—	(5)	(25)	(2)	—	(32)
Immobilisations corporelles cédées par voie de regroupement d'entreprises	—	(1)	(4)	(7)	(1)	(13)
Solde net au 31 décembre 2023	25	379	1 381	251	11	2 047
Coût	44	659	3 103	268	52	4 126
Moins cumul des amortissements et des pertes de valeur	(19)	(280)	(1 722)	(17)	(41)	(2 079)
Solde net au 31 décembre 2023	25	379	1 381	251	11	2 047

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et droits d'exploitation	Bâtiments	Matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2022	21	374	1 411	127	15	1 948
Acquisitions	—	14	90	188	5	297
Cessions	—	—	(4)	—	(1)	(5)
Dotations aux amortissements	(1)	(32)	(230)	(2)	(12)	(277)
Transfert et autres changements	2	18	76	(103)	7	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	1	7	44	1	1	54
Solde net au 31 décembre 2022	23	381	1 387	211	15	2 017
Coût	42	637	2 957	224	63	3 923
Moins cumul des amortissements et des pertes de valeur	(19)	(256)	(1 570)	(13)	(48)	(1 906)
Solde net au 31 décembre 2022	23	381	1 387	211	15	2 017

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les postes où les biens sous-jacents correspondants seraient présentés s'ils étaient détenus en propre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Bâtiments	Matériel et outillage	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2023	107	54	—	161
Acquisitions	10	15	—	25
Cessions	—	—	—	—
Dotations aux amortissements	(13)	(18)	—	(31)
Transfert et autres changements	—	(13)	—	(13)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(1)	—	—	(1)
Solde net au 31 décembre 2023	103	38	—	141
Coût	168	107	1	276
Moins cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	(65)	(69)	(1)	(135)
Solde net au 31 décembre 2023	103	38	—	141

<i>(en millions d'euros)</i>	Bâtiments	Matériel et outillage	Autres	Total
Solde net au 1er janvier 2022	108	65	1	174
Acquisitions	11	7	—	18
Cessions	—	(1)	—	(1)
Dotations aux amortissements	(12)	(20)	(1)	(33)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	—	3	—	3
Solde net au 31 décembre 2022	107	54	—	161
Coût	161	146	1	308
Moins cumul de l'amortissement et des pertes de valeur	(54)	(92)	(1)	(147)
Solde net au 31 décembre 2022	107	54	—	161

La charge totale comptabilisée au titre des contrats de location à court terme, des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et des paiements de loyers variables encore comptabilisés en tant que charge d'exploitation était respectivement de 18 millions, 15 millions et 12 millions d'euros pour les exercices clos le 31 décembre 2023, 2022 et 2021 respectivement.

Dotation aux amortissements

Le total de la dotation aux amortissements attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles est présenté dans le compte de résultat de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Coût des ventes	(278)	(270)	(245)
Frais de vente et frais d'administration	(11)	(12)	(17)
Frais de recherche et de développement	(5)	(5)	(5)
Total dotation aux amortissements	(294)	(287)	(267)

Le montant des engagements contractuels au titre de l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la NOTE 27 - Engagements.

Tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 pour l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »).

NOTE 16 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

<i>(en millions d'euros)</i>	Technologie	Logiciels	Relations clients	Immobilisations en cours	Autres	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde net au 1er janvier 2023	18	16	13	3	4	54	478
Acquisitions	—	1	—	2	—	3	—
Dotations aux amortissements	(1)	(6)	(1)	—	—	(8)	—
Transfert en cours d'exercice	—	2	—	(2)	—	—	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(1)	—	—	—	(1)	(2)	(16)
Solde net au 31 décembre 2023	16	13	12	3	3	47	462
Coût	88	88	41	4	4	225	462
Moins cumul des amortissements et des pertes de valeur	(72)	(75)	(29)	(1)	(1)	(178)	—
Solde net au 31 décembre 2023	16	13	12	3	3	47	462

<i>(en millions d'euros)</i>	Technologie	Logiciels	Relations clients	Immobilisations en cours	Autres	Total des immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde net au 1er janvier 2022	18	21	13	2	4	58	451
Acquisitions	—	—	—	3	—	3	—
Dotations aux amortissements	(2)	(7)	(1)	—	—	(10)	—
Transfert en cours d'exercice	—	2	—	(2)	—	—	—
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	2	—	1	—	—	3	27
Solde net au 31 décembre 2022	18	16	13	3	4	54	478
Coût	92	94	42	4	4	236	478
Moins cumul des amortissements et des pertes de valeur	(74)	(78)	(29)	(1)	—	(182)	—
Solde net au 31 décembre 2022	18	16	13	3	4	54	478

Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill d'un montant de 462 millions d'euros a été affecté aux secteurs d'activité du Groupe, soit 455 millions d'euros, au secteur Produits laminés - Emballage et Automobile (« P&ARP »), 5 millions d'euros au secteur Aéronautique et Transport (« A&T ») et 2 millions d'euros au secteur Structures Automobile et Industrie (« AS&I »).

Au 31 décembre 2023, la valeur recouvrable de nos secteurs opérationnels a été déterminée en se fondant sur la base des calculs de la valeur d'utilité, en utilisant les flux de trésorerie actualisés.

La valeur recouvrable de nos secteurs opérationnels A&T et AS&I dépassait considérablement leur valeur comptable. Aucun changement raisonnable apporté aux hypothèses utilisées n'aurait pu donner lieu à une éventuelle perte de valeur.

Pour le secteur opérationnel P&ARP, l'analyse était basée sur des flux de trésorerie projetés qui augmentent jusqu'à un niveau estimé normatif par le management en 2028, et ensuite un taux de croissance à long terme de 1,5 %. Le taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie était de 9,5 %. Il a été déterminé que la valeur comptable (1,5 milliards d'euros) ne dépassait pas la valeur recouvrable (supérieure à 2 milliards d'euros) au 31 décembre 2023. Par conséquent, le test de dépréciation effectué sur le secteur opérationnel P&ARP n'a pas donné lieu à une perte de valeur sur le goodwill.

Avec des flux de trésorerie inférieurs de 40 % de 2024 à 2028, y compris le flux de trésorerie de l'année terminale, la valeur recouvrable était toujours supérieure à la valeur comptable.

NOTE 17 - IMPÔT DIFFÉRÉ

Impôts différés actifs reconnus

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Actifs d'impôt différé	252	271
Passifs d'impôt différé	(28)	(28)
Actifs d'impôt différé, montant net	224	243

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1er janvier 2023	Comptabilisé en		Écart de conversion et autres reclassements	Au 31 décembre 2023
		Résultat net	OCI		
Actifs à long terme	(102)	(15)		2	(115)
Stocks	(2)	(3)			(5)
Régimes de retraite	78	(1)	2	(1)	78
Évaluation des dérivés	4	1	(1)		4
Report en avant de pertes fiscales	190	(13)		(6)	171
Autres (A)	75	17		(2)	90
Actifs d'impôt différé, montant net	243	(13)	1	(7)	224

(A) Au 31 décembre 2023, les Autres impôts différés concernaient principalement les différences temporaires résultant des provisions et charges d'intérêts qui deviendront fiscalement déductibles au cours des périodes futures.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 1er janvier 2022	Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	Comptabilisé en		Écart de conversion et autres reclassements	Au 31 décembre 2022
			Résultat net	OCI		
Actifs à long terme	(124)	(2)	31	—	(7)	(102)
Stocks	3	—	(4)	—	(1)	(2)
Régimes de retraite	119	—	(10)	(35)	4	78
Évaluation des dérivés	(6)	—	8	2	—	4
Report en avant de pertes fiscales	117	—	67	—	6	190
Autres (A)	39	—	35	—	1	75
Total	148	(2)	127	(33)	3	243

(A) Au 31 décembre 2022, les Autres impôts différés concernaient principalement les différences temporelles résultant des provisions et des charges d'intérêts qui deviendront fiscalement déductibles au cours des périodes futures.

Impôts différés actifs non reconnus

Compte tenu du bénéfice imposable prévu par certaines entités, le Groupe estimait qu'il était plus probable qu'improbable que des pertes fiscales non utilisées et des différences temporaires déductibles totalisant 193 millions d'euros et 199 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, respectivement, ne soient pas utilisées. Par conséquent, le montant net d'actifs d'impôt différé associé n'a pas été comptabilisé. L'incidence fiscale de 40 millions d'euros et 48 millions d'euros au 31

décembre 2023 et 31 décembre 2022, respectivement, en découlant était attribuable aux éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Venant à échéance d'ici 5 ans	(5)	(5)
Venant à échéance après 5 ans et limitées	(9)	(5)
Illimitées	(6)	(21)
Pertes fiscales	(20)	(31)
Actifs à long terme	(3)	(2)
Régimes de retraite	(4)	(3)
Autres	(13)	(12)
Différences temporaires déductibles	(20)	(17)
Total	(40)	(48)

Reconnaissance des impôts différés actifs

Certains impôts différés actifs issus de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales non utilisées ont été reconnus sans être compensés par des impôts différés passifs.

En application des principes comptables définis dans la note 2.6 des comptes consolidés, une revue détaillée de la performance future et du résultat taxable attendus a été réalisée au 31 décembre 2023, avec un focus spécifique sur les juridictions fiscales supportant des pertes fiscales reportées en avant et non utilisées. Le management a considéré que les pertes fiscales qui ont généré les impôts différés des autres juridictions fiscales n'étaient pas récurrentes et ne remettaient pas en cause la rentabilité à long terme du modèle d'affaires. En outre, des opportunités de planification fiscale sont disponibles pour augmenter le résultat taxable et l'utilisation des pertes fiscales à durée de vie limitée et illimitée.

Au 31 décembre 2022, il a été déterminé qu'il était plus probable qu'improbable que les bénéfices futurs soient suffisants pour utiliser ces actifs d'impôts différés non comptabilisés précédemment. Pour parvenir à cette conclusion, la direction a pris en compte toutes les preuves positives et négatives disponibles, y compris les résultats historiques ainsi que la rentabilité prévisionnelle étayée par des projections révisées du dernier plan à long terme du Groupe. En conséquence, le Groupe a comptabilisé un actif d'impôt différé et un produit d'impôt correspondant de 154 € millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le management a conclu qu'il était plus probable qu'improbable que la position nette d'impôts différés de 224 millions d'euros et de 243 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, respectivement, soit recouvrable.

NOTE 18 - GROUPE D'ACTIFS CLASSE COMME DETENU EN VUE DE LA VENTE

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2022, le Groupe a considéré que Constellium Ussel S.A.S., l'une de ses filiales faisant partie du secteur opérationnel Aéronautique & Transport, satisfaisait aux critères de classification en tant que groupe d'actifs détenu en vue de la vente. Ainsi, ses actifs et passifs ont été reclassés en actifs et passifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022. La vente de cette filiale a été réalisée en février 2023 (voir NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES).

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée lors du reclassement en tant que groupe d'actifs destiné à la vente.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Actifs destinés à être cédés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	1
Créances clients et autres créances	—	6
Stocks	—	5
Actifs d'impôt différé	—	2
Total actifs destinés à être cédés	—	14
Passifs destinés à être cédés		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	—	8
Obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi	—	2
Total passifs destinés à être cédés	—	10

NOTE 19 - DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes fournisseurs	—	931	—	1 155
Immobilisations corporelles à payer	—	35	—	36
Droits du personnel	—	211	—	195
Dettes fiscales	—	15	—	17
Passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients	29	62	20	55
Autres créditeurs	30	9	23	9
Total autres créditeurs	59	332	43	312
Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs	59	1 263	43	1 467

Passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Chiffre d'affaires différé provenant de l'outillage	28	—	19	—
Paiements anticipés effectués par les clients	—	7	—	6
Contrepartie variable non reconnue (A)	1	55	1	49
Total des passifs au titre de contrats et autres dettes envers les clients	29	62	20	55

(A) La contrepartie variable non reconnue s'entend des montants prévus au titre des ristournes, des rabais, des incitations, des pénalités ou remboursement et des concessions sur le prix.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de 31 millions d'euros a été porté au chiffre d'affaires en lien avec les passifs au titre des contrats au 1^{er} janvier 2023. Un montant de 51 millions d'euros du chiffre d'affaires dégagé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été différé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 58 millions d'euros a été porté au chiffre d'affaires en lien avec les passifs au titre des contrats au 1^{er} janvier 2022. Un montant de 60 millions d'euros du chiffre d'affaires dégagé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été différé.

NOTE 20 - EMPRUNTS

20.1 Analyse par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre						
	2023						2022
	Valeur nominale (devises)	Taux nominal	Valeur nominale en euros	(Frais de mise en place)	Intérêts courus	Valeur comptable	Valeur comptable
Pan-U.S. ABL - assorti de sûretés (à échéance 2026) (A)	—	Variable	—	—	—	—	81
Emprunts Obligataires Senior non assortis de sûretés (B)							
<i>Emis en novembre 2017 et à échéance 2026 (C)</i>	\$250	5,875 %	226	(1)	5	230	285
<i>Emis en novembre 2017 et à échéance 2026</i>	€400	4,250 %	400	(2)	6	404	403
<i>Emis en juin 2020 et à échéance 2028</i>	\$325	5,625 %	294	(4)	1	291	301
<i>Emis en février 2021 et à échéance 2029 (D)</i>	\$500	3,750 %	453	(5)	4	452	467
<i>Emis en juin 2021 et à échéance 2029 (D)</i>	€300	3,125 %	300	(4)	4	300	300
Dettes de location			153	—	1	154	168
Autres emprunts (E)			37	—	—	37	51
Total des emprunts			1 863	(16)	21	1 868	2 056
<i>Non courants</i>						1 814	1 908
<i>Courants</i>						54	148

- (A) En juin 2022, le Pan-U.S. ABL a été modifié afin, entre autres, d'augmenter l'engagement à 500 millions de dollars, de fournir une facilité de crédit renouvelable supplémentaire avec une disposition accordéon allant jusqu'à 100 millions de dollars, et de remplacer le taux de référence LIBOR par le taux de référence SOFR.
- (B) Les Emprunts Obligataires Senior (non assortis de sûretés) ont été émis par Constellium SE et sont garantis par certaines filiales.
- (C) Le 20 juillet 2023, Constellium SE a partiellement remboursé 50 millions de dollars de son Emprunt Obligataire Senior de 300 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,875 % et à échéance 2026.
- (D) Pour l'Emprunt Obligataire Senior lié au développement durable d'un montant de 500 millions de dollars émis en février 2021 et pour l'Emprunt obligataire Senior lié au développement durable d'un montant de 300 millions de d'euros émis en juin 2021, Constellium a établi deux objectifs de performance en matière de développement durable (intensité des émissions de gaz à effet de serre et apport de métaux recyclés). Si Constellium n'atteint pas le premier objectif pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le taux d'intérêt des deux Emprunts Obligataires sera majoré de 0,125 % à compter respectivement du 15 avril et du 15 juillet 2026. Si Constellium n'atteint pas le deuxième objectif pour l'exercice clos le 31 décembre 2026, le taux d'intérêt sera majoré de 0,125 % à compter respectivement du 15 avril et du 15 juillet 2027 (en complément de toute majoration découlant du non-respect du premier objectif). Au 31 décembre 2022, le Groupe s'attend à atteindre ces objectifs
- (E) Au 31 décembre 2023, les autres emprunts comprennent des passifs financiers pour un total de 30 millions d'euros ayant trait aux opérations de cession-bail d'actifs qui étaient considérées, en substance, comme des transactions de financement.

20.2 Facilités de crédit et découverts non tirés

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'un mécanisme de facilité de crédit de 100 millions d'euros. Cette facilité de crédit confirmée sur actifs arrive à échéance en avril 2025 et n'était pas tirée au 31 décembre 2023. Le Groupe utilise également une facilité du marché monétaire de 75 millions d'euros, ainsi que des accords de découvert avec ses banques commerciales à des fins de gestion de trésorerie. Ces accords ne sont pas engagés et n'étaient pas tirés au 31 décembre 2023.

20.3 Sûretés d'emprunts et clauses restrictives

Sûretés consenties sur des actifs

Pan U.S. ABL

Les obligations au titre de cette facilité de crédit sont, sous réserve de certains privilèges autorisés, garanties par des sûretés consenties sur la quasi-totalité des actifs de Ravenswood, Muscle Shoals et Bowling Green.

Facilité française assortie de sûretés sur les stocks

Les obligations au titre de la facilité de crédit assortie de sûretés sur les stocks de Constellium Isoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S. (la "Facilité française assortie de sûretés sur stocks") sont garanties par des gages avec dépossession et sans dépossession sur des stocks éligibles de Constellium Isoire S.A.S. et Constellium Neuf Brisach S.A.S.

Dettes de location

Les dettes de location bénéficient en quelque sorte d'une sûreté dans la mesure où les droits afférents aux actifs loués sont comptabilisés dans les états financiers et reviennent au bailleur en cas de défaut.

Clauses restrictives

Le Groupe était en conformité avec toutes les clauses restrictives applicables liées à la dette à la date de clôture et au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022.

Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE

Les actes constitutifs régissant nos Emprunts Obligataires Senior contiennent des termes et conditions usuels en la matière, notamment, entre autres, des limites pour certaines des filiales du Groupe et/ou pour Constellium SE quant à la possibilité de contracter ou de garantir des dettes supplémentaires, de verser des dividendes, de faire d'autres paiements soumis à restrictions, de consentir certaines sûretés, de vendre des actifs et des actions de nos filiales, et de participer à des fusions.

Pan U.S. ABL

Cette facilité comporte des clauses régissant le ratio de couverture des charges fixes ainsi que des engagements usuels de faire et de ne pas faire. L'évaluation du respect des clauses de maintien des ratios financiers n'est nécessaire que si les fonds excédentaires disponibles se retrouvent en deçà de 10 % de l'engagement total au titre de l'emprunt renouvelable.

20.4 Variation des emprunts

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022
Au 1er janvier	2 056	2 129
Flux de trésorerie		
Remboursement d'emprunts à long-terme (A)	(53)	(192)
Variation nette des facilités de crédit renouvelables et des emprunts à court-terme (B)	(83)	72
Paiement d'obligations locatives	(37)	(37)
Variations sans effet de trésorerie		
Variation des intérêts courus ou capitalisés	(1)	(1)
Contrats de location et autres financements	24	18
Frais d'émission différés	4	3
Incidence de la variation des taux de change	(42)	64
Au 31 décembre	1 868	2 056

- (A) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les remboursements d'emprunts à long terme comprenaient le remboursement partiel du 20 juillet 2023 de 50 millions de dollars de son Emprunt Obligataire Senior de 300 millions de dollars portant intérêt au taux de 5,875 % et à échéance en 2026. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les remboursements des emprunts à long-terme comprenaient le remboursement du PGE.
- (B) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la variation nette des facilités de crédit renouvelables et des emprunts à court terme comprend principalement le remboursement du Pan U.S. ABL. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la variation nette des facilités de crédit renouvelables et des emprunts à court terme comprend le produit net du Pan U.S. ABL et le remboursement de la facilité de crédit non assortie de sûretés suisse.

20.5 Concentration des devises

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Dollars US	1 012	1 188
Euros	849	861
Autres devises	7	7
Total des emprunts	1 868	2 056

NOTE 21- INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre							
		2023				2022			
		Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total	Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	202	—	—	202	166	—	—	166
Créances clients	13	—	—	386	386	—	—	465	465
Autres actifs financiers		—	31	1	32	—	37	2	39
Total		202	31	387	620	166	37	467	670

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre							
		2023				2022			
		Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total	Au coût amorti	FVPL	FVOCI	Total
Dettes fournisseurs et immobilisations corporelles à payer	19	966	—	—	966	1 191	—	—	1 191
Emprunts	20	1 868	—	—	1 868	2 056			2 056
Autres passifs financiers		—	35	7	42	—	40	15	55
Total		2 834	35	7	2 876	3 247	40	15	3 302

21.2 Justes valeurs

La valeur comptable des emprunts du Groupe à l'échéance correspond à la valeur de remboursement.

La juste valeur des Emprunts Obligataires Senior de Constellium SE émis en novembre 2017, juin 2020, février 2021 et juin 2021, sur la base de cours de marché, correspondait respectivement à 100 %, 99 %, 92 % et 92 % de la valeur nominale et s'élevait à respectivement 624 millions d'euros, 290 millions d'euros, 414 millions d'euros et 276 millions d'euros, au 31 décembre 2023.

Tous les dérivés sont présentés à la juste valeur au bilan consolidé. Les justes valeurs des créances clients, des autres actifs et passifs financiers se rapprochent de leur valeur comptable respective en raison de leur liquidité ou échéance à court terme.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Non courants	Courants	Total	Non courants	Courants	Total
Contrats à terme sur aluminium et primes géographiques	1	17	18	2	7	9
Contrats à terme sur produits énergétiques	—	—	—	3	2	5
Autres contrats à terme de matières premières	—	1	1	—	2	2
Contrats de change commerciaux	1	10	11	3	20	23
Dérivés de change liés à la dette nette	—	2	2	—	—	—
Autres actifs financiers - dérivés	2	30	32	8	31	39
Contrats à terme sur aluminium et primes géographiques	1	9	10	—	19	19
Contrats à terme sur produits énergétiques	3	9	12	3	7	10
Autres contrats à terme de matières premières	—	2	2	—	1	1
Contrats de change commerciaux	4	14	18	11	14	25
Autres passifs financiers - dérivés	8	34	42	14	41	55

21.3 Hiérarchie d'évaluation

Le tableau ci-après présente une analyse des dérivés évalués à leur juste valeur, regroupés par niveau selon le degré observable de juste valeur :

- L'évaluation de niveau 1 est fondée sur les cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des instruments financiers identiques, et comprend les contrats à terme sur l'aluminium, le cuivre et le zinc qui sont négociés sur le LME.
- L'évaluation de niveau 2 est fondée sur les données d'entrée autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (c'est-à-dire les cours), soit indirectement (c'est-à-dire dérivé des cours). L'évaluation de niveau 2 inclut des dérivés de change, des contrats à terme sur produits énergétiques et des dérivés de primes géographiques. La juste valeur des flux de trésorerie futurs basée sur le taux à terme ou sur le taux à la date de clôture est utilisée pour valoriser les dérivés de change.
- L'évaluation de niveau 3 est fondée sur les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne reposent pas sur des données de marché observables (données d'entrée non observables). Les créances clients sont classées au niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre							
	2023				2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Autres actifs financiers - dérivés	17	15	—	32	6	33	—	39
Autres passifs financiers - dérivés	7	35	—	42	17	38	—	55

Il n'y a pas eu de transfert significatif entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3 au cours des années 2023 et 2022.

NOTE 22 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à réduire au minimum l'incidence de la volatilité des taux de change, des prix des commodités sur les flux de trésorerie tout en maintenant la flexibilité financière dont le Groupe a besoin pour exécuter sa stratégie.

En raison de la structure du capital de Constellium et de la nature de ses activités, le Groupe est exposé aux risques financiers suivants : i) risque de marché (y compris le risque de change, le risque sur commodités et le risque de taux d'intérêt); ii) risque de crédit et iii) risque de liquidité.

22.1 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'une exposition fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'actif net, le résultat et les flux de trésorerie sont influencés par de multiples monnaies en raison de la diversité géographique des ventes et des pays où le Groupe exerce ses activités.

Constellium est exposé au risque de change dans les domaines suivants : (i) expositions sur transactions, notamment les transactions commerciales liées aux ventes et aux achats prévus et aux créances/dettes inscrites au bilan découlant de ces transactions et les transactions de financement liées à la dette nette externe et interne et (ii) risque de conversion se rapportant aux investissements nets dans des entités étrangères, qui sont convertis en euros dans les comptes consolidés.

i. Expositions sur transactions commerciales

La politique du Groupe consiste à couvrir les transactions d'exploitation en devises prévues, confirmées, et très probables. Le Groupe utilise les contrats de change à terme et les swaps de devises à cette fin.

Les tableaux suivants présentent la valeur nominale (libellée en millions d'euros au taux de clôture) des contrats à terme pour les expositions aux devises les plus importantes de Constellium au 31 décembre 2023.

Ventes de devises	Année d'échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
USD	2024-2027	432	110
CHF	2024-2026	63	13
CZK	2024	3	—
Autres devises	2024	8	—

Achats de devises	Année d'échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
USD	2024-2026	120	14
CHF	2024-2026	118	17
CZK	2024-2025	80	39
Autres devises	2024	1	—

Le Groupe a conclu un accord avec un client important sur la vente de produits laminés fournis par une entité dont la monnaie fonctionnelle est l'euro et facturé en dollars américains. Le Groupe a conclu des dérivés de change importants qui correspondent aux ventes futures connexes hautement probables. Le Groupe a désigné ces dérivés pour la comptabilité de couverture dont le total de la valeur nominale était de 209 millions de dollars au 31 décembre 2023 (248 millions de dollars au 31 décembre 2022), et qui viennent à échéance entre 2024 et 2027.

Le tableau ci-dessous détaille l'incidence des dérivés de change au compte de résultat consolidé et au résultat global consolidé :

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2023	2022	2021
Dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture				
<i>Compris dans Autres produits (charges) opérationnels nets</i>				
Gains réalisés sur les dérivés de change, montant net	9	16	—	1
(Pertes) / gains latents sur les dérivés de change, montant net (A)	9	(12)	6	15
Dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture				
<i>Inclus dans les autres éléments du résultat global</i>				
Gains / (pertes) latents sur les dérivés de change, montant net		1	(16)	(21)
Gains reclassées de la réserve pour couverture de flux de trésorerie futurs à l'état du résultat consolidé		6	8	4
<i>Compris dans le chiffre d'affaires (B)</i>				
Pertes réalisées sur les dérivés de change, montant net	9	(6)	(8)	(2)
Pertes latentes sur les dérivés de change, montant net	9	—	—	(2)

- (A) Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture devraient compenser les pertes ou les gains sur les ventes couvertes prévues sous-jacentes qui seront reflétés dans les exercices futurs lorsque ces ventes seront comptabilisées.
- (B) Les variations des dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comprises dans le chiffre d'affaires lorsque les factures client correspondantes ont été émises

ii. Expositions sur transactions de financement

Lorsque le Groupe conclut des prêts et dépôts inter sociétés, le financement est généralement fourni dans la monnaie fonctionnelle de la filiale. Le risque de change du financement externe et des actifs liquides du Groupe est systématiquement couvert, soit de façon naturelle au moyen de prêts et de dépôts inter sociétés en devises externes, soit au moyen de dérivés de change.

Au 31 décembre 2023, la position nette couverte se rapportant aux prêts et dépôts en dollars long-terme et court-terme comprenait un achat à terme de 82 millions de dollars par rapport à l'euro au moyen de contrats à terme de devises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Dérivés			
<i>Inclus dans les charges financières nettes</i>			
Gains / (pertes) réalisés sur les dérivés de change, montant net	4	2	(36)
Gains / (pertes) latents sur les dérivés de change, montant net	2	(1)	46
Total	6	1	10

Les gains et pertes réalisés ou non réalisés sur les dérivés de change ont pour objectif de compenser partiellement le résultat net de change lié aux activités de financement, les deux étant inclus dans les charges financières nettes.

Les dérivés de dette nette soldés au cours de la période sont présentés dans les autres activités de financement au tableau des flux de trésorerie consolidé.

Sensibilité au change relative aux expositions sur transactions commerciales et transactions de financement

Les expositions les plus importantes du Groupe sont liées au taux de change de l'euro par rapport au dollar américain. Le tableau ci-dessous résume l'incidence sur le résultat et les capitaux propres (avant impôt) d'une appréciation de 10 % du dollar

américain par rapport à l'euro pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain.

<i>(en millions d'euros)</i>	Incidence sur le résultat avant impôt	Incidence sur les capitaux propres avant impôt
Créances clients	1	—
Dettes fournisseurs	(1)	—
Dérivés sur transaction commerciale (A)	(23)	(20)
Exposition nette sur transactions commerciales	(23)	(20)
Fonds en caisse et prêts intersociétés	99	—
Emprunts	(108)	—
Dérivés sur transaction de financement	9	—
Exposition nette sur transactions de financement	—	—
Total	(23)	(20)

(A) Les gains ou les pertes sur les instruments de couverture devraient compenser les pertes ou les gains sur les ventes couvertes prévues sous-jacentes qui seront reflétés dans les exercices futurs lorsque ces ventes seront comptabilisées. L'incidence sur les capitaux propres avant impôt (20 millions d'euros) se rapporte aux dérivés couvrant l'écart entre les futures ventes comprises entre 2024 et 2027, qui sont désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie futurs.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs étant donné que les soldes d'actifs et de passifs financiers peuvent changer.

iii. Risques de conversion

L'effet de change lié à la conversion en euros des investissements nets dans des filiales étrangères et le chiffre d'affaires et les charges connexes ne sont pas couverts, car le Groupe exerce ses activités dans ces différents pays de façon permanente (sauf selon la description ci-dessous).

Sensibilité au change

L'exposition se rapporte à la conversion des investissements nets dans des filiales étrangères et découle principalement des activités exercées par les filiales dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Le tableau ci-dessous résume l'incidence sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro (au taux moyen pour le résultat avant impôt et au taux de clôture pour les capitaux propres) pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

<i>(en millions d'euros)</i>	Incidence sur le résultat net	Incidence sur les capitaux propres
Appréciation de 10 % du dollar américain par rapport à l'euro	2	84

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus pourraient ne pas être représentatifs des futurs résultats étant donné que les soldes d'actifs et de passifs financiers peuvent changer.

22.2 Risque de prix des commodités

Le Groupe est assujéti aux fluctuations du marché du prix de l'aluminium, qui est la principale donnée d'entrée du Groupe pour le métal et une composante importante de sa production. Le Groupe est également exposé à la variation des primes géographiques, du prix du zinc, du gaz naturel, de l'argent, et du cuivre, mais d'une façon moins importante.

La politique du Groupe est de réduire au minimum l'exposition à la volatilité du prix de l'aluminium en transférant le risque du prix de l'aluminium aux clients et en utilisant des dérivés au besoin. Pour la plupart des expositions du Groupe à des variations de prix, les ventes et achats d'aluminium sont convertis afin d'être sur la même base variable et les mêmes quantités sont achetées et vendues au même prix (du marché).

Les augmentations temporaires des stocks, dans la mesure où elles sont importantes, sont vendues à terme à la date de vente prévue afin de s'assurer que le prix payé pour le métal sera remboursé au moment de la vente.

Le Groupe conclut également des dérivés de gré à gré à prix fixe sur le cuivre, les primes géographiques de l'aluminium, l'argent, et le zinc afin de compenser l'exposition aux commodités lorsque les contrats de vente comportent des contrats à prix fixe pour les commodités concernées.

De plus, le Groupe achète des dérivés de gré à gré à prix fixe sur le gaz naturel afin de bloquer les coûts de l'énergie lorsqu'il est impossible de conclure un contrat d'achat à prix fixe.

Au 31 décembre 2023, la valeur nominale des dérivés sur commodités s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance	Moins d'un an	Plus d'un an
Aluminium	2024-2027	331	44
Primes géographiques	2024-2027	19	6
Cuivre	2024	11	—
Argent	2024	26	—
Gaz naturel	2024-2026	17	11
Zinc	2024	6	—

La valeur des contrats fluctuera en fonction des variations des prix du marché, mais la stratégie de couverture aide à protéger la marge du Groupe sur les futures activités de conversion et de fabrication. Au 31 décembre 2023, ces contrats ont été directement conclus avec des contreparties externes.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur les dérivés sur commodités et, par conséquent, les fluctuations de toute évaluation à la valeur du marché sont comptabilisées en Autres produits (charges) opérationnels nets.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Dérivés			
<i>Compris dans Autres produits (charges) opérationnels nets</i>			
Gains/ (pertes) réalisés sur les dérivés sur commodités, montant net	(62)	(6)	112
Gains latents sur les dérivés sur commodités, montant net	9	(53)	24

Sensibilité au prix des commodités : risques liés aux dérivés

L'incidence nette sur le résultat et les capitaux propres d'une augmentation de 10 % du prix de l'aluminium sur le marché, en fonction des dérivés sur l'aluminium détenus par le Groupe au 31 décembre 2023 (incidence avant impôt), toutes les autres variables demeurant constantes, a été estimée comme un gain de 38 millions d'euros. Le solde de ces instruments financiers pourrait changer au cours des exercices à venir et, par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs.

22.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend par le risque que le Groupe court si la juste valeur des instruments financiers qu'il détient ou si les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments sont touchés par les variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Groupe découle principalement des emprunts. Les emprunts émis à taux variable exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt sur le flux de trésorerie, qui est en partie compensé par les dépôts en trésorerie et équivalents de trésorerie portant intérêt à des taux d'intérêt variables. Les emprunts émis à taux fixe exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Au 31 décembre 2023, les emprunts du Groupe étaient principalement à taux fixe.

Sensibilité aux taux d'intérêt : risques liés aux instruments financiers à taux variable

L'incidence sur le résultat avant impôt pour l'exercice d'une augmentation ou d'une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt LIBOR, EURIBOR ou SOFR en fonction des instruments financiers à taux variable détenus par le Groupe au 31 décembre 2023 et 2022, toutes les autres variables demeurant constantes, a été estimée comme étant approximativement de 3 million d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Cependant, les soldes de ces instruments financiers pourraient ne pas demeurer constants au cours des exercices à venir et, par conséquent, les montants présentés pourraient ne pas être représentatifs des résultats futurs.

22.4 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements liés à un instrument financier ou un contrat conclu avec un client, entraînant une perte financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit des institutions financières et d'autres parties en raison des fonds en caisse, des dépôts en trésorerie, de l'évaluation à la valeur du marché des transactions liées aux dérivés et des créances clients découlant des activités d'exploitation du Groupe. L'exposition maximale au risque de crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers présentée à la NOTE 21 - Instruments financiers. En général, le Groupe ne donne aucun bien en garantie.

i. Risque de crédit lié aux transactions auprès d'institutions financières

Le risque de crédit auprès des institutions financières est géré par le département Trésorerie du Groupe conformément à une politique approuvée par le conseil d'administration. La direction n'a pas connaissance de risque important lié aux institutions financières découlant de dépôts en trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris des placements à court terme et des transactions liées aux dérivés financiers.

Le nombre de contreparties financières est présenté dans le tableau ci-dessous sous forme d'exposition à la contrepartie par type de notation (notations de la société mère par les services aux investisseurs de Moody) :

	Au 31 décembre			
	2023		2022	
	Nombre de contreparties financières (A)	Exposition (en millions d'euros)	Nombre de contreparties financières (A)	Exposition (en millions d'euros)
Noté Aa ou mieux	2	54	2	51
Noté A	10	159	6	112
Noté Baa	1	—	1	3
Total	13	213	9	166

(A) Les contreparties financières pour lesquelles l'exposition du Groupe est inférieure à 0,25 million d'euros ont été exclues de l'analyse.

ii. Risques de crédit liés aux créances client

Les clients du Groupe sont diversifiés sur le plan géographique et selon les secteurs d'activité. La responsabilité liée à la gestion du risque de crédit des clients incombe à la direction. Les modalités de paiement varient et sont établies en fonction des régions et des marchés finaux servis. Les limites de crédit sont en général établies selon des critères internes ou externes qui prennent en compte des facteurs comme la situation financière des clients, leur historique de crédit et le risque lié à leur secteur d'activité.

Les créances clients sont activement surveillées et gérées au sein des secteurs ou à l'échelle du site. Les secteurs communiquent régulièrement l'information sur le risque de crédit à la direction de Constellium. Plus de 80 % des créances clients du Groupe sont assurées par des sociétés d'assurance notées A3 ou mieux, ou vendues sans recours à un affactureur. Dans les cas où le risque de recouvrement est considéré comme étant supérieur aux niveaux acceptables, le risque est atténué au moyen de paiements anticipés, de garanties bancaires, ou de lettres de crédit.

Par le passé, nous avons eu un très faible taux de défaut de paiement de nos clients, attribuable à de longues relations avec notre clientèle et à une surveillance active du crédit. Voir la NOTE 13 - Créances clients et autres créances pour l'antériorité des créances clients.

22.5 Gestion du risque de liquidité

La structure du capital du Groupe comprend les capitaux propres, les emprunts et divers accords de financement avec des tiers. Le total du capital de Constellium correspond au total des capitaux propres plus la dette nette. La dette nette comprend les emprunts à payer à des tiers moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La gestion du capital de Constellium a pour principaux objectifs de préserver sa continuité d'exploitation, de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire au minimum le coût du capital pondéré et de maximiser les rendements pour ses propriétaires.

Toutes les activités liées au financement, aux emprunts, et aux instruments financiers sont centralisées au niveau du département Trésorerie de Constellium.

Les exigences en matière de liquidités de la Société dans sa globalité sont financées par les disponibilités ou des tirages sur les facilités de crédit disponibles, tandis que la gestion interne des liquidités est optimisée au moyen de contrats de mise en commun de trésorerie ou de prêts et dépôts inter sociétés entre les entités de la Société et la Trésorerie centrale.

Au 31 décembre 2023, la capacité d'emprunt au titre du Pan-U.S. ABL et de la Facilité française assortie de sûretés sur stocks s'élevaient respectivement à 439 millions d'euros et 100 millions d'euros. Après déduction du montant tiré et des lettres de crédit, le Groupe disposait d'une capacité d'emprunt disponible d'un montant de 524 millions d'euros au titre de ces facilités de crédit renouvelables.

Au 31 décembre 2023, la liquidité s'élevait à 737 millions d'euros, composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un total de 202 millions d'euros et de facilités de crédit inutilisées disponibles de 535 millions d'euros dont le montant de 524 millions d'euros susmentionné.

Au 31 décembre 2022, la liquidité s'élevait à 709 millions d'euros, composée de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour un total de 166 millions d'euros et 543 millions d'euros de facilités de crédit inutilisées.

Appels de marge

Nos contreparties financières pourraient exiger des appels de marge si l'évaluation à la valeur de marché des contrats dérivés couvrant le risque de change et le risque de prix des commodités dépasse une limite contractuelle préconvenue. Afin de se protéger contre de possibles appels de marge pour les fluctuations importantes du marché, le Groupe conclut des dérivés avec de nombreuses contreparties financières et surveille quotidiennement les exigences liées aux marges. De plus, le Groupe (i) s'assure que les contreparties financières couvrant l'exposition des transactions couvrent également l'exposition aux prêts et dépôts en devises et (ii) détient une importante réserve de liquidités en trésorerie ou disponible en vertu de ses diverses facilités d'emprunt.

Au 31 décembre 2023 au 31 décembre 2022, il n'y a aucun appel de marge liée aux couvertures de change ni aux couvertures d'aluminium et des autres commodités à des contreparties.

Actifs et passifs financiers contractuels non actualisés

Les tableaux ci-dessous présentent des valeurs d'actifs financiers et de passifs financiers contractuels non actualisés classés par échéance en fonction des périodes restantes du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 jusqu'à la date d'échéance contractuelle.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Actifs financiers :						
Flux de trésorerie nets provenant des actifs dérivés liés aux devises et aux commodités	28	2	—	31	9	—
Créances clients	386	—	—	465	—	—
Total	414	2	—	496	9	—

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre					
		2023			2022		
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers							
Emprunts		8	936	761	5	698	1 087
Contrats de location		30	96	62	35	98	86
Intérêts (A)		73	209	18	78	260	54
Flux de trésorerie nets provenant des passifs dérivés liés aux devises et aux commodités		34	10	—	42	19	—
Dettes fournisseurs et immobilisations corporelles à payer	19	966	—	—	1 191	—	—
Total		1 111	1 251	841	1 351	1 075	1 227

(A) Les intérêts présentés sont des intérêts prévus non actualisés, et excluent les intérêts sur contrats de location.

NOTE 23 - OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le Groupe offre au personnel un certain nombre de régimes de retraite, d'autres avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. Certains de ces régimes sont à cotisations définies et d'autres, à prestations définies, les actifs étant détenus dans des fonds distincts administrés par des fiduciaires. Les prestations versées par les caisses de retraite sont suffisamment capitalisées pour garantir le versement des prestations aux retraités une fois qu'elles sont exigibles.

Les évaluations actuarielles sont reflétées dans les comptes consolidés et décrites à la NOTE 2.6 - Principes régissant la préparation des comptes consolidés.

23.1 Description des régimes

Régimes de retraite

Les obligations au titre des régimes de retraite de Constellium sont présentes aux États-Unis, en Suisse, en Allemagne et en France. Les avantages au titre des régimes de retraite reposent en général sur les années de service du membre du personnel et la rémunération éligible moyenne la plus élevée avant la retraite, et sont ajustés périodiquement selon l'augmentation du coût de la vie soit selon la politique de la Société, soit en vertu d'une convention collective ou d'une disposition réglementaire. Les régimes d'avantages des États-Unis, de Suisse et de France sont capitalisés conformément aux exigences applicables dans leurs juridictions respectives.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe offre des avantages sociaux au titre des soins de santé et d'assurance vie aux membres du personnel retraités et, dans certains cas, à leurs bénéficiaires et personnes à charge couvertes, principalement aux États-Unis. L'admissibilité à cette couverture dépend de certains critères liés à l'âge et aux années de service. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés.

Autres avantages à long terme du personnel

D'autres avantages à long terme du personnel comprennent essentiellement des prestations de médaille du travail en France, en Allemagne et en Suisse et d'autres prestations d'invalidité à long terme aux États-Unis. Ces régimes d'avantages ne sont pas capitalisés.

23.2 Description des risques

Les obligations au titre des prestations définies exposent le Groupe à un certain nombre de risques, notamment le risque de longévité, d'inflation, de taux d'intérêt, d'inflation du coût des soins de santé, de rendement des placements, et de modifications apportées à la loi régissant les obligations au titre des avantages du personnel. Ces risques sont atténués, si possible, en appliquant une stratégie de placement visant les régimes capitalisés pour réduire au minimum les coûts à long terme en investissant dans une sélection diversifiée de catégories d'actifs afin de réduire la volatilité des rendements tout en réalisant l'appariement avec les passifs sous-jacents.

Risque lié au rendement des placements

Nos actifs des régimes de retraite se composent essentiellement de fonds investis dans des actions et des obligations cotées.

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies capitalisées est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité. Si le rendement de l'actif du régime est inférieur à ce taux, il augmentera le déficit du régime.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'actualisation augmentera l'obligation au titre des prestations définies. Au 31 décembre 2023, l'incidence de la variation sur l'obligation au titre des prestations définies d'une augmentation/diminution de 50 points de base des taux d'actualisation est calculée à l'aide d'un modèle reposant sur la durée de chaque régime :

<i>(en millions d'euros)</i>	Augmentation de 50 bp des taux d'actualisation	Diminution de 50 bp des taux d'actualisation
France	(6)	7
Allemagne	(5)	5
Suisse	(17)	22
États-Unis	(19)	21
Total de la sensibilité sur les obligations au titre des prestations définies	(47)	55

Risque lié à la longévité

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes fera augmenter le passif du régime.

23.3 Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ont été mises à jour en fonction des taux d'actualisation applicables au 31 décembre 2023.

	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Taux de croissance des salaires	Taux d'augmentation des prestations de retraite	Taux d'actualisation	Taux de croissance des salaires	Taux d'augmentation des prestations de retraite	Taux d'actualisation
Suisse	1,75%	—	1,40%	1,75%	—	2,05%
États-Unis						
Retraite horaire	3,00%	—	4,85 % - 4,90 %	3,00%	—	5,00 % - 5,05 %
Retraite salariée	—	—	4,85%	—	—	5,05%
Autres avantages postérieurs à l'emploi (A)	4,00%	—	4,85 % - 4,90 %	4,00%	—	5,00 % - 5,05 %
Autres avantages	3,80%	—	4,75 % - 4,85 %	3,80%	—	4,95 % - 5,00 %
France	2,10 %	2,00%		2,20 %	2,00%	
Retraites	—	—	3,30%	—	—	3,80%
Autres avantages	—	—	3,25%	—	—	3,80%
Allemagne	2,50%	2,00%	3,30%	2,50%	2,00%	3,75%

(A) Les principales autres hypothèses financières utilisées pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (régimes de soins de santé principalement aux États-Unis) se détaillent comme suit :

- Taux d'évolution des coûts médicaux: avant 65 ans, pour les régimes de soins de santé salariés : 7,90 % débutant en 2024, diminuant progressivement jusqu'à 4,50 % en 2032 et stable par la suite;
- Les coûts liés aux réclamations se fondent sur l'expérience de chaque société.

Pour les régimes de retraite et de soins de santé, les hypothèses liées à la mortalité postérieure à l'emploi prévoient de futures améliorations de l'espérance de vie.

23.4 Montants comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total	Prestations de retraite	Autres avantages	Total
Valeur actualisée de l'obligation capitalisée	653	—	653	614	—	614
Juste valeur des actifs du régime	(488)	—	(488)	(461)	—	(461)
Déficit des régimes capitalisés	165	—	165	153	—	153
Valeur actualisée de l'obligation non capitalisée	103	143	246	96	154	250
Passifs nets découlant de l'obligation au titre des prestations définies	268	143	411	249	154	403

23.5 Variations des obligations nettes au titre des prestations définies

Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Obligations au titre des prestations définies			Actifs des régimes	Passif net au titre des prestations définies
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total		
Au 1er janvier 2023	710	154	864	(461)	403
<i>Compris dans le compte de résultat consolidé</i>					
Coût des services rendus	14	5	19	—	19
Charges (produits) d'intérêts	25	7	32	(16)	16
Coûts des services passés	(4)	—	(4)	4	—
Comptabilisation immédiate des gains survenant au cours de l'exercice	—	1	1	—	1
Charges administratives	—	—	—	3	3
<i>Compris dans les autres éléments du résultat global consolidé</i>					
Réévaluations en raison des éléments suivants :					
– rendement réel diminué des intérêts sur les actifs du régime	—	—	—	(21)	(21)
– changements d'hypothèses financières	31	2	33	—	33
– changements d'hypothèses démographiques	—	—	—	—	—
– pertes au titre de l'expérience	8	(5)	3	—	3
Effets des variations des taux de change	8	(5)	3	(7)	(4)
<i>Compris dans le tableau des flux de trésorerie consolidé</i>					
Prestations versées	(38)	(16)	(54)	35	(19)
Cotisations du Groupe	—	—	—	(20)	(20)
Cotisations des participants aux régimes	4	1	5	(5)	—
Obligations cédées par voie de regroupement d'entreprise	(2)	(1)	(3)	—	(3)
Au 31 décembre 2023	756	143	899	(488)	411

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2021				Passif net au titre des prestations définies
	Obligations au titre des prestations définies			Actifs des régimes	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Total		
Au 1er janvier 2022	894	249	1 143	(544)	599
<i>Compris dans le compte de résultat consolidé</i>					
Coût des services rendus	20	8	28	—	28
Charges (produits) d'intérêts	13	7	20	(9)	11
Coûts des services passés	2	(49)	(47)	—	(47)
Comptabilisation immédiate des gains survenant au cours de l'exercice	—	(5)	(5)	—	(5)
Charges administratives	—	—	—	2	2
<i>Compris dans les autres éléments du résultat global consolidé</i>					
Réévaluations en raison des éléments suivants :					
– rendement réel diminué des intérêts sur les actifs du régime	—	—	—	107	107
– changements d'hypothèses financières	(211)	(43)	(254)	—	(254)
– changements d'hypothèses démographiques	—	(1)	(1)	—	(1)
– pertes au titre de l'expérience	(3)	(9)	(12)	—	(12)
Effets des variations des taux de change	34	16	50	(30)	20
<i>Compris dans le tableau des flux de trésorerie consolidé</i>					
Prestations versées	(42)	(21)	(63)	57	(6)
Cotisations du Groupe	—	—	—	(38)	(38)
Cotisations des participants aux régimes	4	2	6	(6)	—
Reclassement en passifs détenus en vue de la vente	(1)	—	(1)	—	(1)
Au 31 décembre 2022	710	154	864	(461)	403

Les variations du passif net au titre des prestations définies comptabilisées au sein des autres éléments du résultat global pour les années closes le 31 décembre 2023 et 2022 reflètent principalement l'impact du changement des taux d'actualisation (voir note 23.3) la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les intérêts associés, et les effets des variations des taux de change.

23.6 Modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood

En octobre 2022, Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC et le syndicat United Steelworkers Local Union 5668 ont conclu une nouvelle convention collective de trois ans. L'accord comprenait des changements dans les prestations des autres avantages postérieurs à l'emploi et de retraite qui ont été comptabilisés comme une modification de régime au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces changements ont entraîné une réduction de l'engagement au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et un gain de 49 million d'euros sur le coût des services passés négatif ainsi qu'une augmentation de l'engagement de retraite et une perte de 2 millions d'euros sur le coût des services passés.

23.7 Litiges liés au régime d'autres avantages postérieurs à l'emploi de Ravenswood

En 2018, le Groupe a annoncé un plan visant à transférer certains participants au Constellium Rolled Products Ravenswood Retiree Medical and Life Insurance Plan (« le Plan ») d'un programme parrainé par l'entreprise vers un réseau de santé tiers fournissant des avantages similaires à un coût inférieur. Le United Steelworkers Local Union 5668 (le « Syndicat ») a contesté cette modification des avantages et a intenté une action en justice contre Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC (« Ravenswood ») devant un tribunal de district fédéral de Virginie-Occidentale (le « tribunal de district ») dans le but de faire interdire les modifications du Plan et d'intenter une procédure arbitrale. Le tribunal de district a rendu une ordonnance en décembre 2018, interdisant à Ravenswood de mettre en œuvre les modifications du plan en attendant la résolution de la procédure arbitrale. En septembre 2019, l'arbitre a rendu une décision défavorable à Ravenswood et faisant droit au grief du Syndicat. Ravenswood a déposé une requête devant le tribunal de district pour annuler cette décision, laquelle requête a été

rejetée en juin 2020. En juillet 2020, Ravenswood a fait appel de ce rejet devant la Cour d'appel du quatrième circuit. En novembre 2021, la Cour du quatrième circuit a rendu une décision en faveur du Syndicat et le Groupe a choisi de ne pas poursuivre cette procédure judiciaire.

Le Groupe a comptabilisé un gain de 36 millions d'euros sur le coût des services passés négatif au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, reflétant sa décision de modifier les avantages du régime et sa détermination à l'époque qu'il était probable qu'il finirait par l'emporter dans le litige avec le Syndicat. Ce gain a été partiellement annulé au cours des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020, afin de refléter les retards dans le calendrier de mise en œuvre estimé en raison du différend avec le Syndicat. Le groupe a comptabilisé une perte de 31 millions d'euros sur le coût des services passés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à la suite de la décision de la Cour du quatrième circuit en faveur du Syndicat.

23.8 Obligations nettes au titre des prestations définies par pays

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif net au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif net au titre des prestations définies
France	127	(6)	121	117	(6)	111
Allemagne	103	(1)	102	100	(1)	99
Suisse	290	(265)	25	249	(236)	13
États-Unis	379	(216)	163	398	(218)	180
Total	899	(488)	411	864	(461)	403

23.9 Catégories d'actifs du régime

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre					
	2023			2022		
	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif	Non cotés sur un marché actif	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	—	5	4	—	4
Actions	92	44	136	87	36	123
Obligations	209	29	238	146	80	226
Biens immobiliers	15	62	77	14	60	74
Divers	—	32	32	—	34	34
Total de la juste valeur des actifs du régime	321	167	488	251	210	461

23.10 Flux de trésorerie

Les cotisations prévues au régime de retraite et autres prestations s'élèvent à respectivement 32 millions d'euros et 16 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les futurs versements de prestations, soit par la caisse de retraite ou directement par la Société, aux bénéficiaires s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Estimation des versements de prestations
Exercices se terminant les 31 décembre	
2024	57
2025	56
2026	55
2027	56
2028	60
2029 à 2033	300

Au 31 décembre 2023, l'échéance moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 11,5 ans (2022 : 11,2 ans).

NOTE 24 - PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives	Frais de restructuration	Frais liés aux litiges et autres coûts	Total
Au 1er janvier 2023	86	—	25	111
Dotation	8	—	1	9
Reprise avec utilisation	(3)	—	(1)	(4)
Reprise sans utilisation	(2)	—	(4)	(6)
Reprise liée aux effets d'actualisation et changements de taux d'actualisation	(4)	—	—	(4)
Effets des variations des taux de change	1	—	—	1
Au 31 décembre 2023	86	—	21	107
Courantes	10	—	8	18
Non courantes	76	—	13	89
Total des provisions	86	—	21	107

<i>(en millions d'euros)</i>	Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives	Frais de restructuration	Frais liés aux litiges et autres coûts	Total
Au 1er janvier 2022	88	2	27	117
Dotation	3	—	3	6
Reprise avec utilisation	(3)	(2)	(2)	(7)
Reprise sans utilisation	—	—	(4)	(4)
Reprise liée aux effets d'actualisation et changements de taux d'actualisation	(5)	—	—	(5)
Effets des variations des taux de change	3	—	1	4
Au 31 décembre 2022	86	—	25	111
Courantes	12	—	9	21
Non courantes	74	—	16	90
Total des provisions	86	—	25	111

Frais au titre des fermetures et des mesures environnementales correctives

Le Groupe comptabilise des provisions pour la valeur actualisée estimée des coûts de ses obligations en matière de nettoyage environnemental et des fermetures, ainsi que de ses efforts de restauration en fonction de la valeur actualisée nette des coûts futurs estimés du démantèlement et de la démolition des infrastructures ainsi que de l'enlèvement des matières résiduelles des zones perturbées.

Ces provisions devraient être réglées au cours des 40 prochaines années selon la nature de la perturbation et des mesures correctives techniques.

Litiges et autres frais

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Litiges	13	15
Demandes de prestations pour maladies (A)	8	10
Total des provisions pour réclamations juridiques et autres frais	21	25

(A) Depuis le début des années 1990, certaines activités des entreprises du Groupe ont fait l'objet de réclamations et de poursuites en France relatives à des maladies professionnelles découlant de l'exposition prétendue à l'amiante, comme le mésothéliome et l'amiantose. Il est fréquent que l'instruction et la résolution de ces réclamations durent de nombreuses années étant donné que la période de latence pour contracter ces maladies est généralement de 25 à 40 ans. Pour ce type de réclamations, c'est aux organismes de la sécurité sociale de chaque pays de déterminer si une réclamation est admissible à titre de réclamation pour maladie professionnelle. Si c'est le cas, le Groupe doit transiger ou défendre sa position devant les tribunaux. Au 31 décembre 2023, 7 cas dans lesquels les demandeurs soutiennent qu'une faute inexcusable a été commise par l'employeur sont en cours (comparé à cinq au 31 décembre 2022), la moyenne par réclamation étant d'environ 0,4 million d'euros. Le montant moyen versé par réclamation au cours des cinq dernières années était inférieur à 0,5 million d'euros. Il n'est pas prévu que la résolution de ces litiges et de ces poursuites ait une incidence notable sur les futurs résultats liés aux activités poursuivies, sur la situation financière ou sur les flux de trésorerie du Groupe.

Éventualités

Le Groupe fait l'objet, et pourrait faire l'objet, de diverses poursuites, réclamations et procédures relatives à des réclamations de clients, à la responsabilité du fait des produits et des discussions avec les salariés et retraités et autres affaires commerciales. Le Groupe constitue des provisions pour les litiges en cours lorsqu'il détermine qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que ces montants peuvent être raisonnablement estimés. Dans certains cas, les enjeux soulevés sont ou peuvent être très complexes et faire l'objet d'incertitudes importantes et les montants réclamés sont et peuvent être importants. Par conséquent, la probabilité de perte et une estimation des dommages-intérêts sont et peuvent être difficiles à déterminer. Dans des cas exceptionnels, lorsque le Groupe considère que l'information divulguée au sujet des provisions et des éventualités pourrait lui causer un préjudice sérieux, les informations présentées se limitent à la nature générale du litige.

NOTE 25 - ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT HORS TRÉSORERIE

Les immobilisations corporelles acquises au moyen de contrats de location et de financement externes se sont élevées à respectivement 24 millions d'euros, 18 millions d'euros et 18 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021. Ces contrats de location et de financement sont exclus du tableau des flux de trésorerie, s'agissant d'activités d'investissement hors trésorerie.

La juste valeur des actions gratuites s'est établie à 10 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, et à 15 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Elle est exclue du tableau des flux de trésorerie s'agissant d'activités de financement hors trésorerie.

NOTE 26 - CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élevait à 2 936 397,68 euros et était constitué de 146 819 884 actions ordinaires, d'une valeur nominale de deux centimes d'euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie. Chaque action donne droit à un vote.

	Nombre d'actions	(en millions d'euros)	
		Capital social	Prime d'émission
Au 1er janvier 2023	144 301 592	3	420
Nouvelles actions émises (A)	2 518 292	—	—
Au 31 décembre 2023	146 819 884	3	420

(A) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, Constellium SE a émis et octroyé 2 518 292 actions ordinaires à certains employés et mandataires sociaux dans le cadre des plans de rémunération fondée sur des actions.

NOTE 27 - ENGAGEMENTS

Engagements de location non résiliables

Les engagements de location non résiliables concernent le total des paiements minimums au titre des contrats de location au titre des baux non résiliables non capitalisés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2023	2022
Moins de 1 an	4	3
De 1 an à 5 ans	6	9
Plus de 5 ans	—	—
Total des engagements de location non résiliables	10	12

Engagements au titre des dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 152 millions d'euros et à 166 millions d'euros aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

NOTE 28 - PARTIES LIÉES

Filiales et sociétés affiliées

Une liste des principales sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable est présentée à la NOTE 31 - Filiales, sociétés affiliées et secteurs d'activité. Les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées lors de la préparation des comptes consolidés.

Actionnaires

Le 13 mai, 2020, une de nos entités françaises a contracté une facilité de crédit auprès d'un syndicat de banques (la Facilité de Crédit Française PGE) pour un montant total maximum de 180 millions d'euros, garanti à hauteur de 80 % par l'État français. Bpifrance Financement, une société affiliée d'un des actionnaires de Constellium SE, Bpifrance Participations S.A. a contribué en tant que prêteur à hauteur de 30 millions d'euros à la Facilité de Crédit Française PGE. Celle-ci avait pour échéance initiale mai 2021, Constellium disposant d'une option pour étendre cette échéance pour une période de cinq ans au maximum. En mai 2021, la date d'échéance de la Facilité de Crédit Française PGE a été reportée jusqu'en mai 2022. En mai 2022, elle a été remboursée en conséquence.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction effectivement présents en 2023.

Les membres exécutifs du comité de direction sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'entité et relevant directement du directeur général.

Les coûts indiqués ci-après représentent la rémunération et les avantages sociaux des principaux dirigeants :

- Les avantages du personnel à court terme comprennent le salaire de base, les primes et d'autres avantages en nature.
- La rémunération des administrateurs comprend la rémunération annuelle, la rémunération au titre de l'appartenance aux comités et de la présidence des comités ainsi que la rémunération en numéraire versée en 2023 en lieu et place de l'attribution d'actions.
- La rémunération fondée sur des actions comprend la partie de la charge comptabilisée selon IFRS 2 attribuée aux principaux dirigeants.
- Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent principalement les coûts découlant des régimes de retraite.
- Les prestations de cessation d'emploi comprennent les coûts de départ.

Par conséquent, la rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe se compose des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Avantages du personnel à court terme	13	12	8
Rémunération des administrateurs	2	2	1
Rémunération fondée sur des actions	10	10	9
Avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Prestations de cessation d'emploi	—	—	—
Cotisations sociales à la charge de l'employeur	2	2	1
Total	27	26	19

NOTE 29 - RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Description des régimes

« Performance-Based Restricted Stock Units » (donnant lieu à la livraison d'actions)

La Société a attribué périodiquement des unités/instruments donnant lieu à la livraison d'actions dénommées "Performance-Based Restricted Stock Units" (PSUs) à certains employés et au Directeur Général. Les droits rattachés à ces PSUs sont acquis au terme d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution si les conditions suivantes sont remplies :

- Une condition d'acquisition des droits selon laquelle les bénéficiaires doivent être salariés ou au service de la Société sans interruption, jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits ; et
- Une condition de performance conditionnelle au rendement total pour les actionnaires (Total Stockholder Return, TSR) de Constellium au cours de la période d'acquisition par rapport au TSR d'un groupe déterminé de sociétés comparables. Les droits liés aux PSUs seront finalement acquis en fonction d'un multiplicateur d'acquisition des droits se situant entre 0 % et 200 %.

Les PSUs attribuées en mai 2018 ont atteint une performance TSR de 182,9%. Ces PSUs ont été acquises en mai 2021 et 1 161 718 actions ont été livrées aux bénéficiaires.

Les PSUs attribuées en avril 2019 ont atteint une performance TSR de 200,0 %. Ces PSUs ont été acquises en avril 2022 et 1 701 233 actions ont été livrées aux bénéficiaires.

Les PSUs attribuées en avril 2020 ont atteint une performance TSR de 174,0 %. Ces PSUs ont été acquises en avril 2023 et 1 701 233 actions ont été livrées aux bénéficiaires.

En mars 2023, la Société a attribué des PSUs à certains employés et au Directeur Général. Le tableau suivant présente les données d'entrée du modèle utilisé pour les PSUs attribuées en 2023 et 2022:

	PSUs mars 2023	PSUs mars 2022
Juste valeur à la date d'attribution (en euros)	21,56	23,70
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	15,23	17,11
Rendement de l'action	—	—
Volatilité attendue (A)	67 %	70 %
Taux d'intérêt sans risque (rendement des obligations du gouvernement des États-Unis)	4,56 %	1,88 %
Modèle utilisé	Monte Carlo	Monte Carlo

(A) Les volatilités de la Société et des sociétés comprises dans les indices ont été estimées à partir des volatilités historiques observées sur une période égale à la période d'acquisition des droits rattachés aux PSUs.

« Restricted Stock Units » (donnant lieu à la livraison d'actions)

En mars 2023, la Société a attribué 645 675 Restricted Stock Units (RSUs) à un certain nombre d'employés et au Directeur Général à condition que les bénéficiaires demeurent salariés ou au service du Groupe sans interruption à partir de la date d'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits est de trois ans. La juste valeur des RSUs attribuées est de 15,23 euros, soit l'équivalent en euros du cours de marche à la date d'attribution.

En juillet 2023, la Société a attribué 56 301 Restricted Stock Units (RSUs) à un salarié à condition que les bénéficiaires demeurent salariés ou au service du Groupe sans interruption à partir de la date d'attribution jusqu'à la fin de la période d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits est de trois ans. La juste valeur des RSUs attribuées est de 15,60 euros, soit l'équivalent en euros du cours de marché à la date d'attribution.

« Equity Awards » (donnant lieu à la livraison d'actions)

En 2023, 2022 et 2021, aucun Equity Award n'a été accordé aux membres non-exécutifs du conseil d'administration de la Société.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice

Conformément à IFRS 2, la rémunération fondée sur des actions est passée en charges sur la période d'acquisition des droits. L'estimation de cette charge repose sur la juste valeur d'une action ordinaire potentielle à la date d'attribution. La charge totale relative à la rémunération fondée sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 s'élève respectivement à 20 millions d'euros, 18 millions d'euros et 15 millions d'euros.

Variation des actions potentielles

	PSUs		RSUs	
	Actions potentielles	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par action	Actions potentielles	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution par action
Au 1er janvier 2022	2 526 527	€ 11,71	2 148 999	€ 7,79
Attribuées	603 023	€ 23,70	556 360	€ 17,11
Surperformantes	924 634	€ 10,44	—	€ —
Droits acquis	(1 849 268)	€ 10,44	(774 958)	€ 7,10
Annulées	(19 082)	€ 11,65	(54 955)	€ 9,04
Au 31 décembre 2022	2 185 834	€ 15,56	1 875 446	€ 10,80
Attribuées (A)	701 945	€ 21,56	701 976	€ 15,26
Surperformantes (B)	723 514	€ 6,65	—	€ —
Droits acquis	(1 701 233)	€ 6,65	(817 059)	€ 4,64
Annulées (C)	(112 881)	€ 22,74	(95 993)	€ 15,61
Au 31 décembre 2023	1 797 179	€ 22,29	1 664 370	€ 15,43

(A) Pour les PSUs, le nombre d'actions potentielles attribuées est présenté en utilisant un multiplicateur d'acquisition des droits de 100 %.

(B) Lorsque le rendement total pour les actionnaires est supérieur au multiplicateur d'acquisition des droits de 100 %, les actions potentielles supplémentaires sont présentées comme des actions sur performantes.

(C) Pour les actions potentielles liées aux PSUs, 112 881 d'entre elles ont été annulées à la suite du départ de certains bénéficiaires et aucune d'entre elles n'a été annulée en raison du non-respect des conditions de performance.

NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES

Le 2 février 2023, le Groupe a cédé sa participation dans sa filiale Constellium Ussel S.A.S. Le Groupe a reçu une contrepartie totale en numéraire de 1,6 millions d'euros pour un actif net à la date de cession de 5,9 millions d'euros. La cession de Constellium Ussel S.A.S., après frais de transaction, a généré une perte de 5 millions d'euros et le produit net de la cession s'est élevé à 0,3 million d'euros.

Le 29 septembre 2023, le Groupe a cédé sa participation dans sa filiale Constellium Extrusions Deutschland GmbH (« CED »), classée comme destinée à la vente dans les comptes consolidés du 30 juin 2023. Le Groupe a reçu une contrepartie totale en numéraire de 50 millions d'euros pour un actif net à la date de cession qui s'élève à 12 millions d'euros. La cession de CED a généré un gain de 36 millions d'euros net des frais de transaction et le produit net de la cession s'est élevé à 47 millions d'euros.

NOTE 31 - FILIALES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-après présente les filiales et les sociétés affiliées au Groupe qui sont des personnes morales incluses dans les comptes consolidés du Groupe. Toutes les entités sont consolidées sauf indication contraire dans les notes de bas de page.

Entité	Pays	% de la participation du Groupe
Secteur d'activité croisé		
Constellium Singen GmbH (AS&I and P&ARP)	Allemagne	100 %
Constellium Valais S.A. (AS&I and A&T)	Suisse	100 %
AS&I		
Constellium Automotive USA, LLC	États-Unis	100 %
Constellium Engley (Changchun) Automotive Structures Co Ltd.	Chine	54 %
Constellium Extrusions Decin S.r.o.	République tchèque	100 %

Constellium Extrusions Deutschland GmbH (A)	Allemagne	100 %
Constellium Extrusions Landau GmbH (A)	Allemagne	100 %
Constellium Extrusions Burg GmbH (A)	Allemagne	100 %
Constellium Extrusions France S.A.S.	France	100 %
Constellium Extrusions Levice S.r.o.	Slovaquie	100 %
Constellium Automotive Mexico, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100 %
Constellium Automotive Mexico Trading, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	100 %
Astrex Inc	Canada	50 %
Constellium Automotive Zilina S.r.o.	Slovaquie	100 %
Constellium Automotive (Nanjing) Co. Ltd.	Chine	100 %
Constellium Automotive Spain SL	Espagne	100 %
Constellium UK Limited	Royaume-Uni	100 %
A&T		
Constellium Issoire S.A.S.	France	100 %
Constellium Montreuil Juigné S.A.S.	France	100 %
Constellium China Co. Ltd.	Chine	100 %
Constellium Japan KK	Japon	100 %
Constellium Rolled Products Ravenswood, LLC	États-Unis	100 %
Constellium Ussel S.A.S. (B)	France	100 %
AluInfra Services SA (C)	Suisse	50 %
P&ARP		
Constellium Deutschland GmbH	Allemagne	100 %
Constellium Rolled Products Singen GmbH & Co. KG	Allemagne	100 %
Constellium Neuf Brisach S.A.S.	France	100 %
Constellium Muscle Shoals LLC	États-Unis	100 %
Constellium Holdings Muscle Shoals LLC	États-Unis	100 %
Constellium Muscle Shoals Funding II LLC	États-Unis	100 %
Constellium Muscle Shoals Funding III LLC	États-Unis	100 %
Constellium Metal Procurement LLC	États-Unis	100 %
Constellium Bowling Green LLC	États-Unis	100 %
Rhenaroll SA (D)	France	50 %
Holdings & Corporate		
C-TEC Constellium Technology Center S.A.S.	France	100 %
Constellium Finance S.A.S.	France	100 %
Constellium France III S.A.S.	France	100 %
Constellium France Holdco S.A.S.	France	100 %
Constellium International S.A.S.	France	100 %
Constellium Paris S.A.S.	France	100 %
Constellium Germany Holdco GmbH & Co. KG	Allemagne	100 %
Constellium Germany Verwaltungs GmbH	Allemagne	100 %
Constellium US Holdings I, LLC	États-Unis	100 %
Constellium US Intermediate Holdings LLC	États-Unis	100 %
Constellium Switzerland AG	Suisse	100 %
Constellium Treuhand UG (haftungsbeschränkt)	Allemagne	100 %
Engineered Products International S.A.S.	France	100 %

- (A) Le 29 septembre 2023, le Groupe a cédé sa participation dans sa filiale Constellium Extrusions Deutschland GmbH (« CED ») dans le secteur d'activité AS&I (voir NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES).
- (B) Le 2 février 2023, le Groupe a cédé sa participation dans sa filiale Constellium Ussel S.A.S., dans le secteur d'activité A&T (voir NOTE 30- CESSIONS DE FILIALES).
- (C) AluInfra Services SA, joint-venture créée avec Novelis en juillet 2018, est incluse dans le périmètre de consolidation en tant qu'entreprise commune et n'est pas significative dans les comptes consolidés du Groupe.
- (D) Rhenaroll est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 32 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif identifié.